



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc, après convocation légale,
sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL

Étaient présents : MADAME LA MAIRE, T. PEREZ LAFONT, C. MORA, JP. MAS, C. COMPAN, V. ARTAL, M. BACHELET, M. DURAND, A. ESON, N. WOHREL, S. MARTIN DUMAZER, P. PES, JL. JALLAGEAS, JC. BENOIT, N. TUFFERY, B. GREGOIRE, D. DAURES, C. JOUVE, Y. DOULS, ME. PANIS, S. PEYRETOUT, F. COINTOT, A. OKOME OSSOUKA LATORRE, A. NAYRAC, D. DIAZ, C. ASSIER, C. SAINT-PIERRE, K. ORCEL, C. SUDRES BALTRONS, P. RAMONDENC, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : M. MANANET (POUVOIR A M. BACHELET), B. EL MEROUANI (POUVOIR A P. PES), C. MEDEIROS (POUVOIR A JP. MAS), B. LACAN (C. SUDRES BALTRONS)

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MONSIEUR VALENTIN ARTAL

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Madame la Maire

« Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal en démarrant par l'appel du Directeur Général des Services. »

Monsieur Jérôme CHIDO, Directeur Général des Services fait l'appel.

Madame la Maire

« Merci, Monsieur le Directeur Général des Services.

Je vous propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance et je propose Valentin ARTAL, qui est le benjamin de cette assemblée. »

Monsieur ARTAL

« Je l'accepte. »

Madame la Maire

« Merci, Valentin.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour, je souhaiterai vous présenter mes excuses pour cet ordre du jour, qui a un peu bougé malheureusement, mais je pense que ça va convenir à tout le monde de ne pas refaire un Conseil, par exemple le 10 août, je crois que là on a pris déjà un bon rythme, on a essayé d'ajouter néanmoins des délibérations qui nous paraissent importantes, que je vous propose qu'on ajoute à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Il y a deux délibérations qui doivent être reportées, il s'agit de :

- La délibération numéro 3 : composition de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- Et la délibération numéro 8 : session de la parcelle cadastrée sur le quai Sully Chaliès.

En revanche, nous vous avons distribué trois délibérations, que je vous propose d'ajouter, il s'agit de :

- La délibération 21 bis, qui concerne les indemnités de fonction des Maires, Adjoints et Conseillers municipaux délégués :

- De la 21 ter, qui concerne le régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétion de l'expertise de l'engagement professionnel, le RIFSEEP, qui est une modification de ce RIFSSEP ;
- Et la troisième délibération, c'est la 40 bis, qui concerne la gratuité temporaire d'accès au Musée de Millau Grands Causses.

Y a-t-il des questions par rapport à cette ..., Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Merci. Oui, Madame la Maire, s'il est habituel de mettre des délibérations sur table, on peut l'entendre parfois il y a urgence et nous avons tous pratiqué ce processus-là. Il y a trois délibérations sur table ce soir, que nous découvrons à l'instant, dont une qui, bien évidemment, ne posera pas problème sur ouverture et la gratuité du Musée, sur les deux autres délibérations qui nous sont proposées, je trouve qu'elles sont des délibérations qui sont importantes, puisqu'il s'agit de l'indemnité de fonction des Maires et des Adjointes et des Conseillers délégués et surtout la découverte de la délibération qui porte sur le RIFSEEP concernant les emplois de Cabinet, ce sont des délibérations importantes, que nous découvrons à l'instant, donc je vous fais part de ma remarque de cette découverte immédiate et puis je pense que nous aurons l'occasion d'échanger au moment du passage des délibérations. Je voulais vous faire part de ma surprise. »

Madame la Maire

« Un élément d'explication par rapport aux indemnités, elles ne sont pas rétroactives et un certain nombre des élus actifs ont déjà organisé leur temps travail, on ne pouvait pas attendre au 17 septembre, qui est la date du prochain Conseil municipal pour les passer et j'avoue qu'on n'avait pas pris en compte cette absence de rétroactivité possible et c'est pour ça qu'on s'est dit qu'on aurait le temps d'y penser à la rentrée. Ça explique. Vous verrez la délibération est tout à fait transparente, vous aurez tous les éléments sur ces indemnités lors du débat sur la délibération.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Questions sur l'ordre du jour ?

Non, je vous propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Désignation des membres à la Commission des Délégations de Service Public"

« La première délibération concerne quelques désignations, il y en aura encore très probablement aux prochains Conseils municipaux.

Là, il s'agit de désigner les membres à la Commission des Délégations des Services Publics. Au précédent Conseil, nous avons voté les modalités pour ces désignations et aujourd'hui nous vous proposons de voter les désignations. Ce qui avait été voté la semaine dernière s'était que les dépôts de listes devaient être fait 48 heures avant la séance et nous n'avons reçu que deux listes :

- La liste majoritaire ;
- Et la liste proposée par Monsieur Christophe SAINT-PIERRE.

Nous vous proposons un vote à bulletin secret, on ne peut pas y déroger malheureusement, on va avoir trois délibérations comme ça.

Nous vous proposons dans les listes qui ont été déposées :

- En titulaire : Martine BACHELET, Patrick PES, Bernard GREGOIRE, Corine MORA et Daniel DIAZ ;
- Et pour les suppléants : Yannick DOULS, Thierry PEREZ-LAFONT, Charlie MEDEIROS, Marie-Ève PANIS et Alain NAYRAC.

Désolée, il y a une erreur sur les listes, du coup on va vous proposer d'écrire l'ensemble des candidatures, que je vous rappelle.

Pour les Conseillers municipaux, qui détiennent un pouvoir, n'oubliez pas de voter deux fois pour vous et pour votre mandant.

Je vous prie de bien vouloir être indulgent parce que c'est vrai que quatre Conseils municipaux à gérer par l'administration en un mois avec une équipe qui s'installe, ce n'était pas tout à fait simple.

Nous devons désigner des personnes pour le bureau de vote, Monsieur NAYRAC vous êtes un peu coincé. Monsieur ASSIER est-ce que vous voulez remplacer Monsieur NAYRAC pour le dépouillement. »

Monsieur ASSIER

« Je ne sais pas si j'y arriverai. »

Madame la Maire

« Il est irremplaçable.

Angéline, tu me sembles un petit peu coincée aujourd'hui, donc pareil on va demander à Marie-Ève, si. Merci, beaucoup. »

Déroulement du vote à bulletin secret

Dépouillement des bulletins

Madame la Maire

« La liste a été adoptée quasiment à l'unanimité, juste une voix de moins pour les trois derniers suppléants, donc toute la liste a été élue à trente-cinq ou trente-quatre voix. Merci beaucoup. »

Titulaires : Martine BACHELET, Patrick PES, Bernard GREGOIRE, Corine MORA et Daniel DIAZ

Suppléants : Yannick DOULS, Thierry PEREZ-LAFONT, Charlie MEDEIROS, Marie-Ève PANIS et Alain NAYRAC

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Composition de la commission Consultative des Services Publics Locaux"

« Nous passons à la délibération numéro 2, qui concerne la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Nous vous avons distribué une première partie de liste des candidats :

- Martine BACHELET, Bouchra EL MEROUANI, Séverine PEYRETOU, Fabrice COINTOT, Catherine JOUVE sont candidats pour la majorité.
- Et nous avons deux places pour l'opposition. Vous allez pouvoir ajouter sur la liste qui vous a été distribuée.

Très bien, y a-t-il des candidatures pour les oppositions ? Il y a deux places. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Nous proposons Claude ASSIER et Daniel DIAZ. »

Madame la Maire

« Monsieur RAMONDENC, pas de candidature ? »

Monsieur RAMONDENC

« À deux, c'est difficile. »

Madame la Maire

« Nous pouvons ajouter Monsieur ASSIER et Monsieur DIAZ à la liste proposée. »

Déroulement du vote à bulletin secret

Dépouillement des bulletins

Madame la Maire

« La liste proposée a été votée à la quasi-unanimité, moins deux voix pour les candidats d'opposition.

Martine BACHELET, Bouchra EL MEROUANI, Séverine PEYRETOU, Fabrice COINTOT, Catherine JOUVE, Claude ASSIER et Daniel DIAZ sont élus pour la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Je vous remercie »

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

La liste de la majorité ci-dessous élue à l'unanimité :

- Martine BACHELET
- Bouchra EL MEROUANI
- Séverine PEYRETOU
- Fabrice COINTOT
- Catherine JOUVE

La liste de Monsieur SAINT PIERRE ci-dessous élue à 33 voix :

- Claude ASSIER
- Daniel DIAZ

Madame la Maire rapporte la délibération n° 03 :

03. "Composition de la Commission Communale des Impôts Directs - RETIREE"

« Nous allons passer à la délibération 3, qui a été retirée, comme je l'ai annoncé au début. »

Madame la Maire rapporte la délibération n° 04 :

04. "Désignation d'un représentant au SMICA"

« Nous allons passer à la délibération numéro 4, qui concerne la désignation d'un représentant du Conseil municipal au SMICA, le Syndicat Mixte pour la Modernisation et l'Ingegneri Informatique des Collectivités territoriales ou établissements publics adhérents.

Nous proposons la candidature de Fabrice COINTOT. Vous avez normalement en votre possession un petit bulletin de vote. Je vous propose de procéder au vote, s'il n'y a pas de question ? »

Monsieur CHIOTTI

« Puisqu'il n'y a qu'un candidat, on ne peut pas faire à main levée. »

Madame la Maire

« Non, malheureusement en fait dans tous les syndicats mixtes, on pourrait avoir un souci de validité de la délibération, il faudrait recommencer ce qui serait encore pire en terme d'efficacité. »

Déroulement du vote à bulletin secret

Dépouillement des bulletins

Madame la Maire

« À l'unanimité. Bravo ! Fabrice COINTOT est notre représentant au sein du SMICA à l'unanimité. Bravo et félicitations. »

Monsieur Fabrice COINTOT a obtenu 32 voix pour

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 05 :

05. "Élection des représentants du Conseil Municipal au Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron"

« Nous allons passer à la délibération numéro 5 : c'est la dernière délibération sur les désignations à vote à bulletin secret. On revient sur la délibération de désignation au Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron. En effet comme nous l'avait fait remarquer Karine ORCEL à la dernière séance, nous ne devons désigner que quatre membres et non pas neuf, comme nous le pensions. Je pense que nous avons distribué les quatre candidats pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron. Tout le monde a le bulletin.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Monsieur ASSIER ? »

Monsieur ASSIER

« C'est-à-dire que sur le précédent mandat, il y avait trois de la majorité et un de l'opposition au Conservatoire. »

Madame la Maire

« Oui, au Conservatoire ? »

Monsieur ASSIER

« Il y avait l'opposition qui était représentée et de la majorité, il y avait trois membres. »

Madame la Maire

« D'accord. On n'avait pas noté cette information... qui siégeait pour... ? C'était Nicolas. »

Monsieur ASSIER

« Au début c'était Monsieur CHIOTTI et après c'était Madame DALLE. »

Monsieur CHIOTTI

« Je rappelle que c'est le vendredi matin à 10 heures. »

Monsieur ASSIER

« Oui, parce qu'on n'a jamais vu l'opposition. »

Madame la Maire

« Valentin ? »

Monsieur ARTAL

« Je me sacrifie pour l'opposition. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur ARTAL. Je vous propose de barrer la candidature de Monsieur ARTAL. Qui est candidat pour les oppositions ? Karine ORCEL, pas d'autre candidature ? Nous pouvons ajouter Karine ORCEL.

La liste des candidats comprend : Nicolas WOHREL, Martine BACHELET, Corinne COMPAN et Karine ORCEL.
Nous pouvons procéder au vote. »

Déroulement du vote à bulletin secret

Dépouillement des bulletins

Madame la Maire

« La liste a été adoptée à l'unanimité, moins trois voix pour Karine ORCEL.
Nos représentants au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron sont : Nicolas WOHREL, Martine BACHELET, Corinne COMPAN et Karine ORCEL. Je vous remercie. »

**Nicolas WOHREL, Martine BACHELET, Corinne COMPAN
ont a été élus à l'unanimité
Karine ORCEL a obtenu 32 voix**

Madame la Maire rapporte la délibération n° 06 :

06. " Acceptation Legs Universel de Madame LAVABRE Alberte et versement d'une subvention exceptionnelle à l'Hôpital de Millau "

« Nous pouvons passer à la délibération numéro 6, qui concerne l'acceptation d'un legs universel de Madame LAVABRE Alberte de sept mille cinq cents euros et le versement d'une subvention exceptionnelle à l'hôpital de Millau.
Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette délibération ? Bien entendu, le geste de Madame LAVABRE.
Pas de question ? Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Je passe la parole à Madame MORA, adjointe à la Qualité de Vie pour le 7^{ème} rapport. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 07 :

07. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption"

« Je ne vais pas vous lire le projet de délibération numéro 7, parce que ça comporte beaucoup de trop de..., sur l'information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice du droit de préemption. En revanche, s'il y a des questions ? »

Madame la Maire

« Y a-t-il des questions sur cette délibération ? C'est juste une information. On ne le vote pas. »

Monsieur DIAZ

« ... indique qu'il n'y a aucune préemption. »

Madame la Maire

« Aucune préemption n'a été.... On voit qu'il y a quand même encore une vitalité dans les ventes, pas trop affectées par la période que nous venons de vivre, pour le moment. C'est juste une information. Nous n'avons pas à délibérer. »

Le Conseil Municipal prend acte

Madame MORA rapporte la délibération n° 08 :

08. "Cession de la parcelle cadastrée section AL N°388- Quai Sully Chaliés - **RETIREE"**

« La délibération numéro 8 est retirée. »

Madame la Maire

« Sur la délibération numéro 9. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 09 :

09. "Cession de l'ancien chemin rural lieu-dit La Coste"

« Concernant la délibération numéro 9, il s'agit d'une cession d'un ancien chemin rural lieu-dit *La Coste*. Monsieur Vincent MOREL avait fait part à la Commune par courrier en date du 21 juillet 2018 de son souhait de se porter acquéreur d'un ancien chemin rural situé en bordure de sa propriété lieu-dit *La Coste* à Millau.

En conséquence Monsieur le Maire de Millau a prescrit par délibération numéro 2019/040 du 26 mars 2019 une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural, qui s'est déroulée du 13 au 29 janvier 2020.

Il a également été constaté la désaffectation de ce chemin par arrêté 2019/1210 en date du 13 décembre 2019.

Par suite Monsieur le Commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 10 février 2020.

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable, aucune observation n'a été formulée à ce sujet.

Enfin, ce chemin a été estimé par France Domaine, le 10 octobre 2019 à deux quarante-quatre euros.

Considérant que cette opération a été engagée à la demande d'un riverain, les honoraires du géomètre relatifs aux bornage de ce chemin d'un montant de sept cent cinquante-huit euros, seront refacturés à l'acquéreur.

Par ailleurs et conformément au Code de la Voirie Routière, l'ensemble des propriétaires riverains bénéficient d'un droit de priorité lors de l'aliénation d'un chemin rural.

Un courrier leur sera adressé visant à les mettre en demeure de se porter acquéreur.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal une délibération :

- Constatant la désaffectation de ce chemin ;
- Et autorisant, Madame la Maire, à engager l'aliénation de ce chemin selon les procédures en vigueur. »

Madame la Maire

« Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« Il y a un mot qui est surprenant : « *Un courrier leur sera adressé visant à les mettre en demeure* ». Jamais je n'ai vu ça, qu'on puisse mettre en demeure des gens à acheter une parcelle de terrain. »

Madame MORA

« S'il le souhaite, effectivement. »

Monsieur NAYRAC

« S'il le souhaite, parce que vous avez dit avant que, ça leur sera proposé. »

Monsieur DIAZ

« Il faut une lettre leur donnant la priorité d'acquisition, mais pas d'obligation. »

Madame la Maire

« C'est dans la délibération ou dans la note de service ? »

Monsieur NAYRAC

« C'est dans la délibération, pratiquement à la fin. « *Il sera adressé un courrier visant à les mettre en demeure*. » C'est un détail. »

Madame la Maire

« Ce n'est pas dans la délibération, c'est dans la note de synthèse. En fait, ce n'est pas là-dessus que nous votons, mais vous avez raison de préciser la formulation est maladroite. Mais la délibération sur laquelle nous votons n'est pas formulée en ce sens. »

Monsieur DURAND

« Si ça y est dans la délibération : « *Mettre en demeure les riverains*. » »

Monsieur NAYRAC

« Elle est mise dans la délibération. »

Madame la Maire

« C'est la formule juridique, donc en six ans ça ne vous était pas jamais arrivé. »

Monsieur NAYRAC

« Je ne me suis jamais exprimé comme ça. C'est la première fois que je vois ça. »

Monsieur ????

« Il ne lisait pas ses délibérations. »

Madame la Maire

« Comme quoi l'opposition a du bon. Est-ce qu'il y a d'autres questions, interventions sur cette délibération ? Non. Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 10 : toujours la parole à Madame MORA. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 10 :

10. "Déclassement et cession des parcelles cadastrées Section AB n° 143 et 144 à la SARL Forces Motrices De Farebout"

« Il s'agit là d'un déplacement et cession des parcelles cadastrées section AB numéro 143 et 144 à la SARL *Forces Motrices de Farebout*.

La Commune a mis à disposition de la SARL *Force Motrice de Farebout* par bail emphytéotique administratif en date du 5 septembre 2005, les parcelles cadastrées section AB numéros 143 et 144 faisant partie du domaine public communal en vue d'y construire une centrale hydro-électrique.

Ce bail emphytéotique administratif a été conclu pour une durée de quarante ans.

Par courrier en date du 10 mai 2019, Monsieur FONKENELL, gérant de la SARL a fait connaître son souhait d'acquérir des parcelles objet du bail. Il envisage en effet de réaliser d'importants investissements matériels supplémentaires et cette acquisition lui permettrait de mieux mettre en perspective ces nouveaux aménagements.

Ces parcelles sont classées dans les domaines publics. Toute cession du domaine public doit faire l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement préalable. Toutefois l'article L 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorise à présent le déclassement d'un immeuble dès que sa désaffectation a été décidée. Celle-ci devant être constatée dans un délai fixé par l'acte de déclassement, et ne pouvant être supérieure à trois ans. La cession de ce bien peut alors intervenir sous condition résolutoire de désaffectation.

Les services de France Domaines, consultés, ont évalué le bien à quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros. Toutefois un accord est intervenu avec Monsieur FONKENELL pour une cession à cent cinquante mille euros.

La présente délibération a pour objet :

- De déclasser ces parcelles du domaine public communal ;
- D'autoriser la vente au prix de cent cinquante mille euros, sous condition résolutoire de désaffectation dans un délai d'un an. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. Il s'agit de la centrale hydro-électrique de *Troussis*.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« La délibération numéro 11. »

Monsieur DIAZ

« Juste un point si vous pouviez, pour tout le monde ce serait mieux, une règle de travail qu'on peut donner, c'est d'éviter de lire mot à mot les délibérations. »

Madame la Maire

« C'est le premier Conseil, Monsieur DIAZ, tout le monde n'a pas votre éloquence naturelle. »

Monsieur DIAZ

« La lecture ne nous amène aucune valeur ajoutée, voilà ce que je voulais dire. »

Madame MORA

« C'est mon premier Conseil. »

Monsieur DIAZ

« Non, mais je parle de manière générale. Ça nous fait gagner du temps et c'est quand même un plus explicite. »

Madame MORA rapporte la délibération n° 11 :

11. "Déclassement et cession d'un délaissé de voirie rue de Sallèles"

« Je vais quand même lire la délibération numéro 11. Dans quelques années peut-être.

Il s'agit de déclassement et cession d'un délaissé de voirie rue de *Sallèles*.

Par courrier en date du 12 avril 2019, Madame Cathy LEE, représentant la *SARL NEVOWEB*, a fait part à la Commune de son souhait d'acquérir une bande de terrain représentant un délaissé de la voirie communale situé au droit de sa propriété.

Cette acquisition permettrait à sa société d'agrandir sa parcelle en vue d'y aménager une zone de parking supplémentaire pour les véhicules. Le bâtiment étant actuellement construit en limite de propriété, cette acquisition permettrait également d'en faire le tour.

L'emprise en question est constituée d'une sur largeur de la voirie communale non utilisée et non entretenue.

En sa qualité de gestionnaire de la zone d'activités la Communauté de Communes consultée, a fait part de son avis favorable à ce projet de cession, à condition toutefois de conserver une maîtrise foncière insuffisante pour une bonne perception du carrefour.

Monsieur JAUDON, géomètre expert, a délimité la propriété communale et procédé à la création d'une nouvelle parcelle de cent soixante-deux mètres carrés, à déclasser du domaine public et destinée à être cédée à la *SARL NEVOWEB*.

Les services de France Domaine, consultés, le 24 mars 2020 n'ont pas rendu d'avis compte tenu du faible enjeux financier de cette opération.

En conséquence, un accord est intervenu pour céder la *SARL NEVOWEB* cette nouvelle parcelle de cent soixante mètres carrés en cours de numérotation au prix total de deux mille quatre cent quarante et un euros, incluant le prix de l'intervention du géomètres six cent quatre-vingt-quatre euros.

La présente délibération a pour objet :

- De déclasser cette parcelle du domaine public communal ;
- D'autoriser cette vente au prix de deux mille quatre cent quarante et un euros. »

Madame la Maire

« Merci, Madame MORA. Y a-t-il des questions ? Non, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Je passe maintenant la parole à Jean-Pierre MAS pour la délibération numéro 12 ».

Monsieur MAS rapporte la délibération n° 12 :

12. "Convention de partenariat SOM Rugby 2020"

« Alors, ce sera la 12 et la 13. La 12, ça concerne la convention de partenariat du SOM Rugby, vous savez que depuis 2001 pour les conventions de plus de vingt-trois mille euros, on est obligé de faire voter ça, pour le SOM Rugby il y a une convention qui est établie comme suit :

- Vingt-cinq mille trois cents euros de frais de fonctionnement ;
- Vingt mille euros de frais exceptionnels de fonctionnement pour le maintien de l'équipe fédérale 2 ;
- Plus trois mille euros, qui est pour le repas la Saint-Sylvestre.

Ce qui fait une aide directe de quarante-huit mille trois cents euros, auxquels s'ajoutent bien entendu toutes les aides indirectes.

Nous vous demandons de bien vouloir voter ? C'est moi qui le dit. »

Madame la Maire

« Non, c'est moi qui le dit. »

Monsieur MAS

« J'ai été vite. »

Monsieur PEREZ-LAFONT

« Madame la Maire, moi je ne participe pas au vote. »

Madame la Maire

« Entendu, Monsieur PEREZ-LAFONT.

Y a-t-il des questions sur cette... Nicolas CHIOTTI et Jean-Louis JALLAGEAS ? »

Monsieur CHIOTTI

« Ça fait six ans que je suis dans l'opposition et ça fait six ans, qu'on vote une subvention exceptionnelle de vingt mille euros pour Rugby. »

Madame la Maire

« Parce qu'ils sont toujours en fédérale 2. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui, mais je ne sais pas où est le caractère exceptionnel, du coup-là, c'est une question que j'ai déjà posée pleins de fois en Conseil municipal, ainsi qu'à la Commission des Sports. On avait dit qu'éventuellement on allait la passer sous une autre forme qu'exceptionnel, parce qu'il n'y a plus de caractère exceptionnel. »

Monsieur MAS

« Je pense qu'on va y réfléchir pour la prochaine fois, parce que là on vote un *truc*, qui a été fait au mois de janvier. Mais c'est vrai que c'est une bonne question. Mais c'est vrai que si ça devient récurrent le jour où par malheur ils descendent en fédérale 3, c'est difficile de dire qu'on leur donne plus, c'est pour ça que je pense que ça a été fait comme ça les années précédentes. »

Madame la Maire

« En fait, c'est le niveau auquel joue le club, qui amène une subvention exceptionnelle, mais si ce niveau-là perdure, la subvention exceptionnelle perdure. C'était ça en tout cas l'état d'esprit de la délibération. Mais en effet on peut peut-être revoir l'ensemble... »

Monsieur MAS

« On en discutera... »

Monsieur DIAZ

« Nous à l'époque, parce que ça ne se fait pas comme ça. Parce que par exemple subvention fédérale 1, il n'y avait pas de prime exceptionnelle, elle a été revisitée, si promotion... »

Monsieur MAS

« C'est une bonne idée. »

Monsieur DIAZ

« Je ne voterai pas non plus. »

Madame la Maire

« Oui. Jean-Louis JALLAGEAS ? »

Monsieur JALLAGEAS

« Madame la Maire, je voudrais savoir si je peux prendre part au vote ? Étant donné que je suis au SOM Rugby. »

Madame la Maire

« Oui, mais pas au Comité Directeur ? »

Monsieur JALLAGEAS

« Non, je ne suis pas au Comité Directeur. »

Madame la Maire

« Je pense qu'il n'y a pas de ... »

Monsieur JALLAGEAS

« Il n'y a pas de problème. »

Madame la Maire

« Sous couvert de Madame SULPICE. Il n'y a pas de souci, ceux qui sont au Comité Directeur donc Monsieur DIAZ et Monsieur PEREZ-LAFONT ne doivent pas prendre part au vote.

Je mets la délibération aux voix, s'il n'y a pas d'autre question ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

(Messieurs Thierry PEREZ-LAFONT et Daniel DIAZ ne prennent pas part au vote)

Madame La Maire

« Nous pouvons passer à la délibération numéro 13. »

Monsieur MAS rapporte la délibération n° 13 :

13. "Convention de partenariat SOM Football 2020"

« La même chose pour le SOM Foot, de la même façon depuis..., on est à plus de vingt-trois mille euros, puisque :

- La subvention de fonctionnement est de vingt-quatre mille neuf cents euros ;
- Plus mille euros pour du matériel sur présentation de factures.

Soit une aide de vingt-cinq mille neuf cents, à laquelle s'ajoutent bien entendu toutes les aides indirectes. »

Madame la Maire

« Très bien. Y a-t-il des questions ? »

Monsieur MAS

« Je ne prendrai pas part au vote, puisque je suis encore au bureau du SOM Foot. »

Madame la Maire

« Très bien. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. Merci, Monsieur MAS. »

Adoptée à l'unanimité

(Monsieur Jean-Pierre MAS ne prend pas part au vote)

Madame La Maire

« Nous passons aux délibérations budgétaires avec Martine BACHELET. On démarre par la délibération 14 sur le Débat d'Orientation Budgétaire que nous devons voter depuis quelques années, depuis la loi NOTRe. D'abord, le débat. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 14 :

14. "Débat d'orientation budgétaire 2020"

« Le Débat d'Orientation Budgétaire, déjà le budget de 2020 n'a pas été voté par la Collectivité avant le 31/12, ni en début d'année. Du coup, avec la crise du COVID ça a reporté à l'échéance du 31 juillet, ça n'a pas été très, très simple étant nouvelle élue et avec les équipes de faire le budget en quinze jours. Puisqu'il a fallu qu'on vous transmette les documents le 17 juillet, il y aura certainement des petites imperfections et des petites erreurs, mais on les rectifiera par décision modificative. On a essayé quand même de rebalayer tous les chiffres, mais ça n'a pas été si simple que ça.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, bien évidemment là on n'est pas du tout *dans les clous* et le débat doit quand même intervenir, on va dire, presque une demi-heure avant le vote du Budget.

Je ne vais pas non plus vous lire le document, qui vous a été adressé, je ne vais pas vous rappeler le contexte national, Européen et Français. Je vais me limiter pour le Débat d'Orientation Budgétaire à vous donner les grands axes :

- Nous avons cette année la dernière phase de la suppression de la Taxe d'Habitation : 80 % de la population de Millau ne payera plus la Taxe Habitation en 2020, cette taxe est toujours versée par l'État, à partir de 2021 voir peut-être 2022, ce qui n'est pas encore défini, on percevra en équivalant la Taxe Foncière du Département et un complément si la Taxe d'Habitation est plus élevée. ;
- Au niveau des recettes, la DGF, de cette année, baisse légèrement puisqu'on a perdu entre 2020 et 2019, quatre-vingt-dix-neuf habitants. On ne compare pas là la période 2017, c'est une petite baisse, qui a été compensée par d'autres dotations ;
- En ce qui concerne par contre la fiscalité, cette année à titre dérogatoire, on a eu une revalorisation de la valeur locative, dans la délibération du 04 juin, il y avait une petite erreur, puisque la Taxe d'Habitation sur :
 - Les habitations principales est revalorisée à 0,90 ;
 - Les secondaires et les logements vacants à 1,20 ;
 - Et la Taxe Foncière à 1,20.

Vous aviez mis dans la délibération 0,90, ce qui fait que les bases physiques de la Taxe Foncière diminuent et c'est là que ça commence à être un petit peu soucieux, parce que si le Foncier baisse et la Taxe d'Habitation se fige, on aura peut-être des problèmes de recettes qui représentent quand même à peu près 60 % du budget ;

- En ce qui concerne la crise du COVID, évidemment a entraîné la Collectivité, l'équipe municipale à faire des achats complémentaires, à faire des achats de masques, de gel. Mais aussi a permis :
 - On a quand même fait des économies au niveau du fonctionnement ;
 - On a perdu au niveau des recettes à peu près six cent soixante-quinze mille euros, entre les entrées dans les différents bâtiments, la Taxe Additionnelle sur les mutations, parce qu'on a fait une réduction, vous le verrez dans le diaporama tout à l'heure, on arrive à une dépense supplémentaire, on va dire, entre guillemets, entre les recettes et des dépenses de quatre cent quatre-vingt-sept mille euros.

Apparemment à ce jour nous n'aurons pas de compensation, puisqu'il y a une délibération qui a été prise, normalement il n'y a pas de compensation. Mais peut-être qu'on essaiera quand même de voir si on peut l'avoir.

Pour parler du budget 2020, c'est un budget de régularisation en fait, parce que sept mois d'exercice presque, n'ayant plus que cinq mois, on a enfin de compte pris ce qu'il y avait, on a régularisé, enfin on a plutôt continué le budget qui était lancé et au niveau des investissements on s'est limité à inscrire tout ce qui était incompressible, tout ce qui était parti cette année, c'est-à-dire :

- Les dépenses de la place du *Voultre* ;
- *La poursuite du CREA* ;
- Et tout ce qui a été lancé en étude et aussi tous les travaux pour la voirie ;
- Les équipements aussi des services, tout ce qui est véhicule.

On a mis une enveloppe de quatre millions d'euros.

Dans ce budget, il y a aussi une particularité, c'est qu'on reprend, on va les voir juste après, les résultats de l'exercice précédent.

Les reports de dépenses, c'est-à-dire tout ce qui a été engagé en 2019 est repris sur 2020 et aussi les recettes dont un emprunt d'un million trois cent soixante-treize mille, qui a été signé en décembre 2019, mais qui a été encaissé en janvier. Cet emprunt fera partie de l'exécution budgétaire de 2020 et nous allons limiter largement l'encours de la dette du nouvel emprunt à un million cent pour qu'on puisse arriver fin 2020 à un encours de trente millions deux cents.

- Nous remboursons en capital, cette année, trois millions cent quatre-vingt-cinq mille ;
- Nous avons une annuité d'emprunt de quatre millions cent, pour vous donner une idée en 2014 nous avons une annuité de trois millions cent, on est à un million de plus, alors que nous allons avoir des recettes

certainement qui vont descendre, on verra avec le diaporama, on n'a pas des perspectives très réjouissantes dans les deux, trois ans à venir, d'autant qu'il y a de très gros investissements à financer.

Pour le Débat d'Orientation Budgétaire ce sont les grandes lignes que je vous donne, parce qu'on va décliner ensuite sur le budget dans l'autre délibération le détail. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup. Madame BACHELET. Est-ce qu'il y a des interventions ? Un débat ? Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Le diaporama... »

Madame BACHELET

« Oui, parce que je n'ai pas fait les deux, parce que je me suis dit... »

Madame la Maire

« En fait, c'est vrai cette année c'est assez exceptionnel, étant donné que dans le même Conseil municipal nous avons à la fois le Débat d'Orientation Budgétaire et le vote du Budget, c'est vrai que ces deux délibérations sont extrêmement liées, on peut avoir un démarrage de débat là et puis l'approfondir avec le budget. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Non, mais il n'y a absolument aucun problème. Vous le soulignez fort justement, nous sommes dans une situation très particulière, que nous n'avons ni les uns ni les autres souhaitée.

Vous parliez tout à l'heure que nous n'étions pas *dans les clous*. On est *dans les clous* des ordonnances qui ont été à l'issue de la période COVID, puisque bien évidemment tous les calendriers ont été perturbés.

Alors on verra peut-être sur le budget, mais simplement les grandes orientations, vous allez me trouver sympathique sur ce Débat d'Orientation Budgétaire et sur ce budget... »

Madame la Maire

« C'est le vôtre. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« ... puisque bien évidemment, nous n'allons pas avoir grand-chose à vous dire, ni sur le DOB, ni sur le Budget, bien évidemment on comprend fort justement la situation dans laquelle nous nous trouvons tous.

Les orientations, que nous avons prises, on les verra peut-être tout à l'heure, très honnêtement et très sincèrement, je pense que nous aurions été amenés à prendre les mêmes orientations pour tenir le calendrier et pour tenir très précisément le budget. Nous n'avons pas eu de surprise en lisant votre DOB et le Budget, je pense encore une fois que nous aurions vraisemblablement fait la même chose. Je me satisfais, quand même sous le contrôle de Daniel DIAZ, d'un certain nombre de chiffres que vous reprenez, qui avait été annoncés au moment de notre Conseil municipal sur le Compte Administratif 2019 et notamment sur la perspective de la dette et moi si je peux avoir juste une question et je partage avec vous et nous avons ces interrogations et ces soucis sur les compensations de l'État sur la TH, où pour l'instant, on nous garantit des choses sans nous les certifier sur la durée, on partage cet avis.

Moi, si on reste sur le document, qui nous a été donné dans le cadre du DOB, qui est joint à la délibération, moi je souhaiterais juste, Madame la Maire, si vous pouviez nous amener des éclaircissements sur l'Audit Financier Citoyen, que vous évoquez en tout dernier paragraphe du document sur le DOB. Comment va-t-il s'organiser ? Quel est son objet réel ? Quels sont les participants ? Et quels seront surtout les implications qui liront la Collectivité après cet Audit Financier Citoyen. C'est très simplement... »

Madame la Maire

« Quels seront, pardon, la dernière question ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Les implications pour la Collectivité en fonction du résultat de l'Audit Financier Citoyen, c'est ce que nous pensons comprendre à travers ce que vous dites, que vous allez tenir compte des orientations qui vont être données par l'audit, par les citoyens.

Quel seront ensuite les liens avec la Collectivité, voilà Madame la Maire, vous envoyez je pense que vous nous trouvez sympathique sur ce DOB, je ne suis pas certain que cela dure longtemps. Merci. »

Madame la Maire

« Par rapport à cet audit, nous nous étions engagés à cet audit pendant la campagne et la situation financière que nous avons découvert, ça a été dit par Martine, nous a encouragé à aller rapidement sur cet audit, en effet parce qu'en fait toutes les marges d'action sont extrêmement contraintes. Ce Budget et j'ai bien peur que le Budget 2021 et le Budget 2022 ne soient que des Budgets où nous aurons finalement à décaler des opérations sur lesquelles vous êtes déjà engagées en matière d'investissement :

- Le levier fiscal, auquel nous avons définitivement renoncé de toucher ;
- Le levier des différentes ventes, qui forcément aujourd'hui offre moins de perspectives, qu'il y a six ans ;
- La dette que nous voulons laisser à un niveau acceptable.

Notre action pour le moment, c'est vraiment de décaler les projets sur lesquels vous étiez déjà engagés, je ne sais pas si je suis heureuse, mais ça m'amuse un peu quand même de vous entendre dire, que vous auriez fait les mêmes

choses, parce qu'il y a quelques semaines encore vous promettiez tout à fait autre chose, mais c'est le jeu politique, nous allons dire.

Je reviens à votre question sur l'audit citoyen, il a pour objectif d'offrir de la transparence sur les finances de la Ville. Parce que c'est habituel, quand une équipe municipale change, de faire un audit et neuf fois sur dix, il est à charge contre l'équipe sortante. Nous n'avons pas souhaité aborder les choses de cette manière-là, c'est pour ça que nous avons souhaité nous faire accompagner par un Cabinet d'audit. Le Cabinet d'audit peut-être le mieux reconnu en France, c'est le *Cabinet KLOPFER*, c'est eux qui vont mener la démarche à nos côtés et en parallèle de cette démarche d'audit, somme toute assez classique, nous allons travailler également avec un autre Cabinet qui va innover, ça va être la première fois sous cette forme-là, innover avec nous pour associer douze de nos concitoyens Millavois tirés au sort et donc nous vous proposerons les modalités de ce tirage au sort, auquel on n'a pas encore tout à fait défini, mais auquel peut-être un membre de chaque opposition pourra participer ou peut-être le Conseil municipal Juniors/Seniors.

Enfin voilà pour garantir une indépendance sur la méthode de tirage au sort et ensuite la structure, que nous allons prendre pour nous accompagner, va intervenir pour faire monter en compétence ces citoyens, qui ne sont pas des financiers et encore moins de financiers en finances publiques, mais pour qu'ils puissent s'accaparer la matière et je trouve que l'exemple qu'on vient d'avoir au niveau national avec la convention pour le climat, nous démontre que quand on donne les clefs aux habitants pour comprendre les problèmes, même si ce sont des problèmes complexes, le résultat est très encourageant et c'est satisfaisant.

C'est vraiment cet état d'esprit que nous voulons mettre en place, en revanche c'est un audit qui va permettre *in fine* :

- Le résultat de déterminer notre capacité à investir sur le mandat et donc à déterminer un plan d'investissement pluriannuel, qu'il soit cohérent et qu'il ne soit pas un peu surdimensionné, on va dire ;
- C'est ensuite dans un second temps, donc ça se sont les citoyens qui vont nous l'amener dans cette objectivité que nous voulons, c'est-à-dire pas forcément à charge et se sera dans un second temps ensuite que nous allons proposer une votation citoyenne, ça n'a rien à voir avec l'audit avec plusieurs scénarios d'avertissement et là ce sont tous les habitants, qui seront invités à participer et à se prononcer sur les grands choix d'investissements sur les six ans qui viennent.

Martine peut-être ? Oui, pardon. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, si je peux rajouter, lorsque je dis ; « *Nous aurions fait comme vous.* » C'est sur le Budget 2020, l'état d'avancé, nous sommes sept mois avant... c'est évident que nous aurions... des choses n'ont pas été engagées dues au confinement et au COVID, bien évidemment on aurait fait les mêmes choix que vous.

Effectivement aussi, là où nous n'aurions..., c'est un petit peu votre pensée, c'est que je reste convaincu qu'il faut que le mandat et les perspectives d'une Collectivité, d'une Municipalité soient ambitieuses pour le territoire. Mais cette ambition, elle se traduit aussi par le PPI, que vous aviez évoqué à plusieurs reprises et bien évidemment comme nous l'avons fait pendant tout le mandat le PPI se réactualise régulièrement et il y a des opérations qui régulièrement sont reprogrammées, sont déportées, sont retravaillées, sont requalifiées, sont restructurées de façon à pouvoir coller au PPI, donc je ne vois pas, j'aurais dit, de contradiction avec mes propos d'il y a encore quelques semaines. »

Madame la Maire

« Alors, juste peut-être parce que nous avons reçu, vous aussi, vous avez reçu j'imagine, ce matin le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le rapport définitif. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Mais, je rappelle qu'il est accompagné d'un courrier qui dit que ce rapport est encore confidentiel pendant un délai d'un mois. »

Madame la Maire

« Nous y reviendrons, alors. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Nous y reviendrons avec plaisir parce qu'il n'est pas aussi négatif que ce que vous laissez sous-entendre. »

Madame la Maire

« Avec délice même, je dirais.

Est-ce qu'il y a d'autres... ? Oui, Nicolas CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Ce rapport ???? »

Madame la Maire

« Pour le moment ce ne sont que les Maires, alors il y a même un troisième Maire qui est concerné, c'est Guy DURAND, parce que la période d'étude démarre en 2013 et se termine en 19. Vous l'aurez dans un mois. »

Monsieur CHIOTTI

Micro éteint, inaudible

Madame BACHELET

« Alors, je vais en parler justement dans le cadre du Budget...

Monsieur CHIOTTI

Micro éteint, inaudible

Madame BACHELET

« Ces investissements-là seront budgétés en 2021, mais vous verrez à la fin du diaporama, je mets tout ce qu'on va devoir payer en 2021. »

Madame la Maire

« Y a-t-il d'autres interventions, questions ? Non. Je mets le débat budgétaire aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Madame la Maire

« C'est Martine BACHELET, qui continue avec la délibération numéro 15 : qui concerne l'affectation des résultats du Compte administratif 2019 au budget de 2020. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 15 :

15. "Affectation des résultats de comptes administratifs 2019 aux budgets 2020"

« Lors du vote du Compte Administratif 2019, le 4 juin, vous avez présenté le Compte Administratif, les affectations de résultats, il n'y a pas eu de délibération, il y avait simplement dans la note de synthèse l'indication de quelques comptes, il fallait impérativement reprendre une délibération pour affecter les résultats budget par budget et ces budgets sont repris bien évidemment dans le budget primitif 2020, ils n'ont pas été mis dans l'ordre, ce n'est pas grave :

- Pour le budget *Capelle*, en fait c'est un excédent d'investissement qui est repris en excédent pour trois cent cinquante-sept mille six cent soixante-cinq zéro neuf, il n'y a rien en fonctionnement.

Ils n'ont pas été mis dans l'ordre, la Ville est à la fin.

- Le budget de Restauration, on fait une affectation 1068 de cent trente-neuf mille trois cent quarante-huit soixante-deux pour couvrir le déficit, que nous reprenons au 001 à un centime près et le reliquat va en report au 002 pour cinq mille huit cent soixante-dix-huit cinquante et un.

Alors 001, c'est la reprise du résultat en investissement, le 001 en dépenses ou en recettes, en général on a un déficit et après on couvre le déficit avec une affectation par le 1068. Monsieur DIAZ a appris ça par cœur et le reliquat de ce qui reste en le met au 002, on le reprend en fonctionnement et c'est le disponible, quand on aura le Compte administratif de 2020, vous aurez des cours.

- Le budget de l'Assainissement, on reprend un déficit de soixante-douze mille deux cent quatre-vingt-huit zéro deux, on a des restes à réaliser, c'est pareil quand on a une défense de l'exercice précédent qui est basculée sur l'exercice, on est obligé de couvrir avec là au 1068 quatre-vingt-quatorze mille zéro soixante-dix-huit trente, le reliquat correspond à trois soixante-dix-sept mille six cent quinze zéro sept, on le reprend au 002.

Et à partir du moment où on reprend, on le reprend en fonctionnement parce qu'on a des dépenses de fonctionnement supplémentaires ou on le reprend en investissement, là ça a été repris en partie en investissant.

- Le budget de l'Eau, on a un excédent d'investissement de cent cinquante-neuf mille cent neuf quatre-vingt-seize et un report au 002 de quatre cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-huit.

Vous verrez que pour les différents budgets annexes, je vous dirai exactement ce qu'on en a fait.

- Le budget du Stationnement, on a un excédent en investissement de soixante et un mille sept cent soixante-treize quarante-neuf et en fonctionnement on reprend vingt-quatre mille... il y avait un chiffre là, vingt-quatre mille quatre cent trente-six cinquante-neuf, il faudra rajouter le six ;
- La Ville, on a déficit d'un million six cent vingt-trois cent quarante-trois quatre-vingt-cinq affectation, donc deux millions sept cent vingt zéro quatre-vingt-neuf soixante-huit et on a un report au 002 d'un million cent dix-neuf neuf cent trente et un quatorze.

Là je voudrais faire une petite parenthèse sur le compte administratif de la Ville, cet excédent a été surtout dû à des économies qu'ont été faites ou des engagements qui n'ont pas été faits sur le fonctionnement :

- Dans les fournitures ;
- Dans la maintenance ;
- Ou quelques Taxes ;
- Sur quelques économies sur la masse salariale, pas trop ;

- Sur un reversement, une réduction de la subvention d'équilibre de la Restauration, qui a permis de récupérer sur la Ville quatre-vingt mille euros ;
- Et également donc à cela s'ajoute les recettes assez exceptionnelles qu'il y a eu notamment sur les Droits de Mutation, puisqu'on a atteint dans le Compte Administratif 2019 pratiquement huit cents mille euros, ce qui n'avait jamais été vu, on va dire, sur de 2008 à 2019, la moyenne étant de l'ordre de cinq cents mille euros. Sur les années difficiles de 2008 / 2009, où on a eu la crise, c'était plutôt trois cents mille euros, on verra ce que ça va donner, mais c'est ce qu'annonce un petit peu une situation identique avec la crise du COVID. Donc si vous voulez en partie le résultat s'explique comme ça et vous verrez que dans le parallèle, on retrouve dans le budget de 2020 des dépenses qui apparemment n'ont pas été justement engagées sur 2019, on les retrouve ces dépenses ou des choses qui ont été lancées qui n'ont pas été engagées. On va y revenir tout à l'heure.

Voilà les affectations, c'est une formalité, mais le Trésor Public en a besoin pour pouvoir reprendre ses écritures. »

Madame la Maire

« Merci beaucoup. Je mets cette délibération numéro 15 aux voix, sauf s'il y a des questions, des interventions ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Juste, bonne nouvelle, sur les huit cents mille euros de Droits de Mutation. »

Madame BACHELET

« Vous aviez dû le voir, mais c'est vrai qu'il y a eu..., moi ce que j'avais remarqué quand même dans le détail c'est qu'il y avait des grosses opérations, lorsque vous avez des bâtiments, voilà ça augmente tout de suite..., mais c'est vrai que dans le nombre il y en avait quand même pas mal, parce que je recevais à l'époque des DIA, il y avait quand même des DIA, qui étaient importantes. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« C'est un bon indicatif. »

Madame BACHELET

« Il faut que ça continue, mais par contre par prudence... »

Monsieur SAINT-PIERRE

Micro éteint, inaudible.

Madame BACHELET

« Mais vous verrez que pour 2020, on a quand même réduit de cent soixante-dix mille euros, vu le contexte, on est... Comment ? »

Monsieur DIAZ

« En prévisionnel... »

Madame BACHELET

« En prévisionnel, mais bon vous savez Monsieur DIAZ, je suis très prudente et je préfère en avoir un peu plus et redistribuer après, plutôt que de dire : « *On coupe tout de suite les crédits parce qu'on n'a pas assez en face de ressources.* » »

Madame la Maire

« D'autres interventions, questions ? Non. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons au Budget primitif, la délibération numéro 16, toujours la parole à Madame BACHELET. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 16 :

16. "Budget Primitif 2020"

« Je pense que vous voyez là ce n'est pas un sapin de Noël, comme d'habitude, au mois de décembre, on a mis des euros, c'est plus significatif. Je ne vais pas lire systématiquement, mais c'est vrai qu'on est dans un contexte inédit avec une crise, qui a quand même grevé les budgets des Collectivités.

Le dernier projet de loi de finance numéro 3, apparemment va également abonder, on ne sait pas dans quel sens, c'est pour ça que je dis : « *On va essayer.* » Mais pour l'instant on en a pas tenu compte dans le budget, si on a du plus, c'est très bien :

- Ça on rappelle le contexte national et international, tu peux le passer ;
- Ça se sont des chiffres clés qui sont quand même importants, alors les chiffres sont de 2017, mais c'est très important parce que ça permet de voir la population Millavoise au niveau des foyers non imposables, on a quand même 62 % de foyers non imposables, le Revenu Fiscal moyen par foyer est de vingt et un mille huit cent cinquante-deux ;
- Et la base nette de la Taxes Foncières par habitant est de mille deux cent sept, alors que sur la strate équivalente, on est à peu près à mille euros ;
- Alors là 80 %, on avait mis 54,65 % des foyers ne paient pas la Taxe d'Habitation, c'était dans le cadre du dégrèvement MACRON, mais là 80 % des foyers ne paieront pas cette année la Taxe d'Habitation. Alors pour la suite actuellement le Gouvernement n'a pas décidé définitivement s'il y avait un report ou pas des 20 % restants. S'il y a un dégrèvement les 20 % payeront 30 % de moins en 2021 et 65 % en 2022 et en 2023 ne paieront plus rien, c'était pour préciser... »

Madame la Maire

« Juste une précision pour la presse que j'ai vu prendre en photo, on peut tout à fait vous envoyer le *PowerPoint*. »

Madame BACHELET

« Les conséquences de la crise COVID sur les finances de la Collectivité.

Pendant cette période évidemment la Collectivité a acheté des masques, des gels, ce qu'il fallait.

Mais parallèlement a fait des économies sur les carburants, sur les énergies et le montant des économies réalisées est de trois cent quatre-vingt-neuf mille euros.

Il y a eu des achats pour deux cents et quelques mille euros.

Par contre les recettes, comme je disais tout à l'heure, entre :

- La Taxe Additionnelle ;
- Les entrées dans les différents sites ;
- La Taxe sur la Publicité ;
- La Taxe sur les Terrasses ;
- Les marchés.

L'ensemble ça représentait une perte de recettes de six cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-treize.

Enfin de compte, on fait quand même des économies et le coût du COVID est ramené à quatre cent quatre-vingt-sept huit cent treize. »

Monsieur DIAZ

Micro éteint, inaudible.

Madame BACHELET

« Non, parce que... »

Madame la Maire

« Pardon, Monsieur DIAZ ? »

Monsieur DIAZ

« Je parlais du coût Européen du COVID. »

Madame la Maire

« Le coût Millavois du COVID. »

Madame BACHELET

« Donc c'était pour vous montrer... Alors moi j'ai repris ce tableau qui est sorti d'une étude de la Banque Postale, qui permet de voir :

- Le vert kaki un petit peu, ce sont les communes ;
- Les EPCI c'est le bleu marine ;
- Les départements, ce sont les gris.

Ce sont les répercussions... »

Monsieur ????

« On n'a pas les mêmes couleurs. »

Madame BACHELET

« Ah ! Oui bon alors le marron, le jaune, on ne voit tout à fait la même chose, je pense que c'est un bon indicateur parce que ça permet de voir que quand même on n'est pas sorti du COVID au niveau des finances locales, on va supporter des baisses pendant trois ans au moins 2020-2021-2022.

- Sur la Taxe Additionnelle des Droits de Mutation ;
- Taxe d'Aménagement ça représente à peu près cent mille euros à l'année, mais ça va aussi ralentir ;
- Taxe sur l'électricité 2020 uniquement ça correspond à peu près à quatre cent soixante mille euros ;
- La Taxe de Séjours, on n'est pas concerné ;
- Taxe sur les remontées mécaniques, pas encore ;
- Et produit des jeux, pour l'instant je pense pas qu'il est ait de Casino ;
- Les redevances des mines non plus ;
- Par contre sur les dotations forfaitaires, je pense qu'il aura un impact par la suite à partir de 2022, ce que l'État ne pourra probablement pas payer, rembourser, donc on va devoir même si on fait une projection d'un PPI, il faudra tenir compte quand même des recettes qu'on ne pourra pas forcément avoir.

Moi je trouvais que c'était bien à voir au niveau de la projection de l'impact du COVID.

On a une baisse des recettes de fonctionnement d'un zéro quatre ça c'est le global, en réel c'est de deux trente, évidemment les recettes, on en a parlé, impactent fortement les recettes de fonctionnement.

Au niveau des dépenses, on a neuf cent cinquante-huit mille euros de dépenses. Alors qu'est-ce qu'on a dans le compte 65.

- On a l'ajustement de la subvention d'équilibre du budget annexe de la Restauration, on a plus cent cinquante mille, on aura évidemment moins de recettes sur la Restauration et c'est la subvention d'équilibre évidemment qui équilibre le tout ;
- Sur les nouvelles subventions pour les écoles maternelles, obligation de financer pour les écoles privées donc les écoles maternelles, là on a cent soixante mille euros neutralisés par la recette parce que l'État va donner la part que nous donnons en supplément, par contre tout ce qui était payé par convention auparavant, la première partie parce que la Collectivité finançait déjà les écoles maternelles, enfin en partie comme les écoles élémentaires, ça l'État ne prendra pas, il ne prend que la différence. »

Madame la Maire

« On y reviendra tout à l'heure sur la délibération. »

Madame BACHELET

- Pour le contrat global de territoire la CAF, on va payer soixante-cinq mille euros ;
- Et une nouvelle imputation de l'aire de *Brocuéjouis* qui était demandée par le Trésor Public ;
- Et l'intégration d'une subvention de vingt-cinq mille euros pour l'Office de Commerce.

Si vous avez des questions ? Pas de problème.

Là on revient sur les dépenses de fonctionnement sur le chapitre 011, évidemment il a augmenté de deux cent vingt mille euros, on est passé de cinq millions deux vent quatre-vingt à, vous le verrez, cinq millions cinq cent quinze.

- On intègre vingt-sept mille euros de la gestion du contrat la piscine, c'est un marché. Mais on perçoit les recettes par contre.
- L'organisation du *Tour de France* de quatre-vingt mille euros, dont le contrat a été signé en 2019. Je ne comprends pas pourquoi ça n'a pas été engagé, parce que vous aviez les finances, vous auriez pu l'engager en décembre. Il aurait été rattaché à l'exercice ;
- L'élaboration du contrat globale des territoires, qui est obligatoire et qui a été lancé avec la CAF quatre-vingt mille euros, on a la recette ;
- La progression des dépenses d'informatique, c'est pareil, tout ce qui est maintenance, quand on regarde le compte administratif, c'est là où on a le plus de crédits annulés, des choses ont été lancées pas forcément engagées ;
- Des prestations de maintenance pour les bâtiments ;
- Et l'audit financier de vingt-cinq mille euros ;
- Et une augmentation des charges de copropriétés, mais à la marge.

Au niveau du chapitre du personnel, on a :

- Une augmentation aussi de deux cent dix-huit mille euros avec l'implication des mille six cent sept heures, puisque le personnel a bénéficié de primes en compensation d'une réduction du temps de travail ;
- L'application du glissement vieillesse technicité, ça on sait qu'automatiquement ce sont les avancements ;
- Des projets de recrutement en année pleine ;
- L'application du PPCR, qui est intervenue au 1^{er} janvier 2020, après on va dire, un gel pendant quelques exercices ;

- Très important, le transfert des effectifs de la piscine au 1^{er} septembre 2020, c'est fait au prorata de quatre mois;
- Des départs à la retraite, on a des réductions ;
- Des dispos aussi, parce qu'il y a des personnes qui partent ailleurs ;
- Un report de recrutement retardé du fait de l'année COVID ;
- Des départs dont on n'a pas encore acté le renouvellement.

On a pris pratiquement la copie qui était prévue, on a revu quand même le..., parce qu'il était supérieur, mais on a ajusté en fonction des départs.

Le chapitre 14, c'est un chapitre de régularisation.

J'ai fait trois hypothèses, c'est-à-dire, qu'on a calculé l'épargne brute, c'est les recettes réelles moins les dépenses réelles, c'est la capacité d'autofinancement, ça doit vous permettre de rembourser au moins le capital de la dette plus financer les investissements. J'ai fait trois hypothèses :

- On ne prend pas le report, le 002 dans ce cas l'épargne brute est de deux millions trois cent quatre-vingt-neuf, on voit qu'on n'a pas suffisamment pour rembourser le capital, qui est de trois millions cent quatre-vingt-cinq, on a une épargne nette négative de sept cent quatre-vingt-quinze mille euros ;
- Le premier c'était avec le COVID, le deuxième c'est sans le COVID, le même processus sans le COVID, on se retrouve avec un négatif quand même, une épargne nette négative de trois cent sept mille euros, le budget ne couvre pas le remboursement du capital ;
- Par contre, si on reprend avec le COVID plus l'excédent reporté, on s'aperçoit qu'heureusement qu'on a l'excédent reporté pour pouvoir financer le remboursement du capital et financer une partie de l'investissement.

Je pense qu'avec cette démonstration on voit qu'on est quand même très juste au niveau du remboursement du capital, ça ne couvre pas et on n'a pratiquement rien en autofinancement direct, sauf le FCTVA qu'on perçoit en décalage d'une année et les amendes de police qui ont fortement baissées.

Là on va s'attacher, comme je le faisais toujours, à ce que le remboursement du capital soit au moins couvert par l'épargne brute.

Là ça vous reprend les différents chapitres, au niveau du fonctionnement et on retrouve l'épargne brute de trois millions cinq qui couvre le capital, vous avez l'investissement, le fonctionnement, on a récapitulé avec ces tableaux et effectivement là on n'a pas de souci dès lors qu'on reprend le résultat.

Par contre en début d'année, je pense que vous auriez eu un négatif sur l'épargne brute parce que ça ne couvrirait pas. On est dans les dépenses réelles de fonctionnement.

On voit que le chapitre 011, ce sont :

- Les fournitures, la maintenance évolue comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ça passe de cinq millions deux cent quatre-vingt-dix, sept cent soixante-trois à cinq millions cinq, vous avez les raisons ;
- La maintenance qui pour moi, tout ce qui a été plus ou moins lancé, est non pris en charge sur 2019, on l'inscrit cette année, il y a aussi des dépenses de 2020, bien évidemment ;
- Les charges de personnel, on passe de quatorze millions huit cent quatre-vingt-un à quinze millions cent ;
- Les autres charges de gestion, on parle de trois millions huit cent quatre-vingt-seize à quatre millions trois cent vingt-neuf ;
- L'atténuation, les charges financières, on baisse un petit peu parce qu'on commence à voir l'effet des taux bas et dans deux ans normalement, comme à partir de 2007-2008, on faisait des emprunts à quinze ans, on doit se retrouver avec des emprunts qui tombent. Mais là on commence à voir l'effet des intérêts bas ;
- Les charges exceptionnelles ce sont en particulier la subvention d'équilibre du budget *Capelle*, qui est de trois cent cinquante et un mille euros.

Les recettes :

- Les atténuations de charges, on est à trois cent cinquante mille euros, ce sont les renversements de salaire et tout ce qui est remboursé par notre assurance. Il faut savoir que l'assurance qui couvre les risques maladie, enfin qui couvre les risques d'accidents de travail uniquement maintenant, parce que maladie, longue maladie et longue durée, on n'a pas pu non plus la prendre. Pourquoi ? Parce qu'en 2019, on s'est retrouvé avec un absentéisme important et quand on a relancé le marché, le marché précédent était à deux cent trente mille euros et là il passait pratiquement cinq cents mille euros, si on voulait la même couverture, il a été décidé de prendre uniquement d'accident de travail où là il y a de forts risques ;
- Dans cette ligne vous avez ces remboursements, mais vous avez aussi le remboursement des deux postes qui ont été mis à disposition à la piscine et le remboursement d'une partie du salaire d'Yvan DUTHEIL, qui est chargé de l'opération *Action Cœur de Ville* auprès de la Com Com.

Les produits, je l'ai dit, baissent :

- Les produits du service ;
- Les impôts baissent aussi ;
- Les dotations augmentent un petit peu avec les participations ;

- Les produits de gestion baissent ;
- Les produits financiers, alors on a là deux cent neuf mille euros, ça correspond au transfert du Pôle d'Enseignement Supérieur, il a eu un loupé l'an dernier, il faut le dire, parce qu'il y avait trois emprunts :
 - Il y avait un emprunt, qui a été fait là récemment, qui a été transféré directement à la Com Com pour six cent soixante-dix mille euros de capital restant dû ;
 - Et deux emprunts qui représentaient 10 % et 30 % des emprunts de la Ville pour lesquels la Banque, je vais la citer, la Banque Populaire n'a pas voulu faire d'avenant, de ce fait il y a une convention qui passera certainement en septembre entre la Com Com et la Ville pour des versements. Enfin de compte, on paye et ils nous remboursent, c'est la seule solution parce que la Banque ne veut pas faire d'avenant, vous retrouver ce produit ici et là il y a deux ans, il y a 2019 et 2020 ;

Produits exceptionnels ce sont les ventes et quelques versements très peu maintenant puisqu'on verra le budget du stationnement, il y a pratiquement plus rien à verser.

Je ne vais pas vous relister tous les investissements, je pense que vous les connaissez, c'était tout ce qui était pratiquement incompressibles, tout ce qui était parti, vous voyez :

- L'aménagement du *Voultre* ;
- La CAHUF.

Alors il faut dire aussi que les autorisations de programme n'ont pas été arrêtées, n'ont pas été ajustées, donc il restait tout ce qui était :

- RD 809 avec les quais ;
- Le Pôle Petite Enfance ;
- La piscine ;
- Le CREA ;
- *Paul Tort* ;
- Et le centre urbain.

Le Pôle Petite Enfance et les quais, c'est terminé, on les ajustera et on va les clôturer en décembre, à la fin en même temps que le budget, comme ça on n'en parle plus.

Les autres, moi je propose de les laisser vivre, parce que sur *Paul Tort*, on a vu un peu le planning, l'année prochaine on va en payer une partie, mais je pense qu'on va en payer sur deux ans surtout, ça permet quand même de réduire l'emprunt.

Les autorisations de programme seront ajustées en fin d'année.

À la fin de l'année, on se retrouvera avec un encours de trente millions deux cent quarante-cinq, on pourra même faire encore plus d'économies, je pense, parce qu'en relisant le Conseil municipal je me suis aperçus qu'il y avait une vente pour le service de cent cinquante mille euros. Le service m'avait dit qu'il y avait aucune vente cette année, donc on pourra réinscrire en décision modificative les cent cinquante mille euros. »

Madame la Maire

« La centrale hydro électrique... »

Madame BACHELET

« La centrale hydroélectrique, ils n'étaient pas informés, je l'ai vu dans le Conseil, donc on la rajoutera.

- Le budget de la Restauration, subvention d'équilibre de quatre cent cinq mille trois cents cinq ;
- Le budget du Stationnement c'est un versement à la Ville de onze mille trente-neuf, alors c'est vrai qu'on a eu des années fastes avec des versements de trois cents mille euros. Je vous rappelle qu'on versait trois cents mille euros sur le budget du Stationnement sur la Ville et on avait en parallèle deux cent quatre-vingt mille euros d'amendes de Police. Là on fait à peu près trois cents mille euros de chiffre, y compris vingt-cinq mille euros de FPS, là il va falloir voir parce qu'on a quand même perdu, je l'ai suffisamment dit, on perd ;
- Le budget *Capelle*, trois cent cinquante et un mille euros, dont trois cents mille euros d'annuités d'emprunt, c'est entre trois cent cinquante et un et ...

Par contre, ce que je voulais mettre, parce qu'on n'a pas pu faire, vu le temps imparti pour présenter le budget, on n'a pas pu faire le PPI, parce qu'on n'a pas réfléchi ... »

Madame la Maire

« Plan Pluriannuel d'Investissement. »

Madame BACHELET

« Ah, pardon oui. Par contre, les investissements qui sont engagés, qui ne sont pas financés à l'heure actuelle :

- La piscine quatre millions huit, je vous rappelle que ce n'est pas du TTC, c'est un fonds de concours, c'est une participation, donc on ne récupère pas de FCTV dessus, c'est du quatre millions huit emprunt pratiquement, ça va être payé sur deux ans, il y a une autorisation de programme ;
- Cette année, j'ai vu avec Anne-Marie CHABERT, avec la Com Com, il n'y aura pas un tirage de cinq cents mille euros, qui était prévu à l'origine donc les cinq cents mille euros, on les bascule l'année prochaine, donc l'année prochaine il y aura trois trois et après un cinq ;

- Le reste à charge sur le gymnase *Paul Tort*, parce qu'il est passé de deux millions à trois millions deux, ça ce sera l'emprunt correspondant, on verra justement si on le met sur deux ans ;
- La RD 809, les travaux qui relient *Curreplat* à la piscine, qui sont prévus, c'est le reste à charge pour la Ville ;
- La passerelle, alors là j'ai regardé le plan de financement, j'ai revu avec les agents qui s'occupent de ça, ils m'ont dit que sur un million, on n'aura jamais trois cents mille euros de l'État et jamais deux cents mille euros de la Com Com. La Com Com on peut peut-être... »

Madame la Maire

Micro éteint, inaudible

Madame BACHELET

« Mais, moi j'ai mis six cents mille euros, je pense que vous avez mis dans votre délibération quatre cents mille, mais moi je pense que c'est plutôt six cents ;

- La VEFA de la Maison de Santé, la coque on l'achète l'année prochaine, on m'a dit novembre / décembre. Les aménagements seront faits en 2022 et seront couverts par les subventions et après il y a apparemment un loyer qui lui permettra de compenser ;
- Les travaux, alors des équipements des services, alors j'ai dit, à peu près un million et demi sur deux ans, mais ça dépend car il suffit d'avoir un gros camion.

Ça fait un total d'engagé, pas financé sur deux ans de six millions, or si on ne veut pas s'endetter, il ne faut pas aller au-delà de six millions, il va falloir gratter, aller chercher, mais ça c'est pratiquement, ça s'est engagé, là on ne peut pas faire autrement, ça c'est partis, des coups partis. On pourrait remettre en cause la passerelle, on pourrait remettre..., mais je ne vois pas... »

Madame la Maire

« Ce n'est pas on pourrait, on devra probablement. »

Madame BACHELET

« La piscine pas question, en plus la mauvaise surprise que j'ai eue et qu'on n'a pas pu mettre dans le budget, c'est qu'en fait il y a des travaux supplémentaires, des avenants à passer sur les marchés et la Communauté de Communes a décidé de faire payer l'annuité d'emprunt, c'est-à-dire cent mille euros, aux collectivités au travers de l'attribution de compensations. J'ai appris que, mais on n'a pas pu, les tirages étaient faits, on aura soixante et un mille euros de moins sur l'attribution de compensations et les autres communes sur cent mille euros, évidemment on est les plus importants, en plus de ça quatre millions huit, ça représente à peu près avec ces soixante et un mille euros, cinq cents mille euros de charges d'emprunts à l'année, sur quinze ans, rien que pour la piscine.

En conclusion le budget 2020 est un budget contraint et de régularisation.

Malgré tous les moyens qui seront inscrits au budget actuellement nous permettront :

- D'améliorer la qualité de vie des Millavois ;
- De maintenir le niveau de services, en associant le personnel, ça c'est très important ;
- De revoir la politique tarifaire à la baisse dans certains domaines, on a commencé avec le Musée, cette année on a été pris de cours, on voulait faire la restauration, parce qu'il faut les revoir, c'était trop juste pour le mois de septembre, pour la rentrée de septembre ;
- De maintenir les aides directes et indirectes aux milieux associatifs ;
- Et de désendetter la Ville en 2020 pour pouvoir passer ce cap de 2021/22.

Madame la Maire

« Merci beaucoup, Madame BACHELET. Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, merci. Plusieurs éléments, vous êtes extrêmement pessimiste sur 2020/2021. Je dis pessimiste dans le sens où les projets que vous avez présentés tout à l'heure, avec un chiffre qui fait peur à dix millions d'euros. Ce chiffre qui fait peur à dix millions d'euros à un moment donné vous êtes en capacité de le maîtriser, effectivement c'est ce que j'ai dit tout à l'heure dans le cadre du PPI :

- En phasant les opérations ;
- En décalant les opérations de façon à ce que la prise en compte, parce qu'on ne fait un chantier, on ne fait pas un projet au moment où on le condamne, on le règle et on le paye au moment où il est terminé. Ce qui fait que ça nous donne une marge de manœuvre et une latitude sur le phasage, sur la programmation et sur le fait d'étaler dans le temps le PPI, pour qu'il puisse être absorbable par les finances de la Ville, c'est exactement le travail que nous avons fait. Donc vous mettez un chiffre qui fait peur à dix millions d'euros, je pense que, l'objectif est de faire peur, moi je vous dis que, puisque c'est le travail que nous avons réalisé, tous les travaux que vous présentez là, vous pouvez à la fois, encore une fois :
- Les séquencer ;
- Les phaser ;

- Et les reporter dans le temps de façon à ce qu'ils puissent être acceptables par le PPI.

Ça c'est assez globalement, je ne serai pas très long, le premier point.

Quant au budget annexe sur le Stationnement, de mémoire, vous êtes émue du montant des FPS, donc il y a pleins de raisons à cela et vous étiez encore de la Collectivité quand nous avons mis en place le dispositif et notamment vous étiez encore là lorsque nous avons les problèmes techniques et les problèmes de logiciels et de connexions, qui ont fait que pendant très longtemps les FPS n'ont pas être prélevés, puisqu'il y avait des problèmes de compatibilité en terme de logiciels et d'électronique, de logiciels sur les bornes, pas au niveau des AFPS. Donc une partie explique peut-être cela, il faudra voir sur une année pleine, puisque malheureusement depuis la mise en place du FPS, on n'a pas eu d'année pleine, la preuve en est c'est que là nous venons de perdre pratiquement trois mois de rémunération sur le stationnement avec le COVID et s'il n'y a pas de stationnement, il n'y a pas de problématique de FPS derrière, donc il faudra attendre une année pleine, sans encombre, sur le FPS pour voir la réalité du dispositif. Voilà à ce que je voulais dire.

Sur le Pôle d'Enseignement Supérieur, vous avez raison de dire qu'il y a eu un souci avec la Banque, qui fait que ça nous a amené à déporter, vous l'avez fort justement expliqué, la convention, ce qui fait que de fait, ça nous a amené à porter une année de plus dans notre propre budget le Pôle d'Enseignement Supérieur, alors qu'il aurait dû être théoriquement transféré sur le budget de la Communauté de Communes, nous l'avons tous très fortement déploré et il ne faut pas croire que nous sommes responsables.

Voilà globalement ce que je voulais relever. Dans toute la liste des projets qui ont été présentés tout à l'heure, effectivement on voit qu'il y a une grande partie du chantier que nous avons initiés et que vous poursuivez et en ce qui me concerne, j'en suis ravi.

Il y a un élément qui a disparu, je crois, parce qu'il me semble qu'il été porté en investissement, mais je sais que Madame la Maire, avait émis un avis défavorable le 04 juin au moment où nous l'avons voté, c'était le Plan Guide, qui devait nous permettre d'avoir une vraie réflexion en termes de prospectives urbaine et d'aménagement sur toute une série de quartiers du centre-ville et de la périphérie, puisque *Beauregard* n'est pas typiquement le centre-ville, mais on le considère dans le centre-ville et je trouve un peu dommage que l'on se prive de cette hauteur de vue, alors je sais que vous aviez dit on peut le faire en interne, avec tout... »

Madame la Maire

« Pas tout à fait ! »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Alors avec tout le respect que je peux avoir pour nos collaborateurs, je pense qu'à un moment donné, il faut aussi aller chercher des compétences extérieures, on l'a vu tout à l'heure avec les deux Cabinets, qui doivent travailler sur l'audit.

Mais, je pense qu'il est dommage qu'on ne puisse pas avoir un dispositif qui nous permette de prendre de cette hauteur de vue, d'autant qu'en partie le Plan Guide était subventionné et au moment où par exemple le Gouvernement s'aperçoit qu'il faut relancer le Haut-Commissariat au Plan, c'est tout simplement dans la perspective là-aussi d'être en capacité de se structurer pour avoir des prospectives tout azimut sur cinq ans, dix ans, quinze ans, parce qu'on sait très bien que les projets sont longs à mettre en place et qu'il faut avoir du recul et de la hauteur de vue pour ça . Alors, c'est le petit regret que j'ai eu sur la liste que j'ai vue tout à l'heure, parce que je ne l'ai pas vu apparaître.

La passerelle, moi je suis partisan de cette parcelle permanente, d'autant qu'elle peut être déportée dans le temps, encore une fois, nous avons souhaité qu'elle... »

Madame BACHELET

Micro éteint, inaudible.

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, mais Il ne faut pas l'abandonner, entre reportée dans le temps et abandonnée il y a une différence fondamentale. Nous avons souhaité qu'elle puisse être mise en œuvre à la fin de l'année 2021 pour pouvoir entrer dans le cadre du Schéma Cyclable de la Communauté de Communes, là-aussi vous ajusterez certainement ce schéma avec la Communauté de Communes.

Voilà globalement ce que je voulais vous dire sur ce budget primitif 2020, là aussi encore une fois à mesurant, bien évidemment, le fait que nous sommes dans une période particulière et qui revêt un caractère très spécial. »

Madame la Maire

« Justement, je répondrai uniquement, et après je laisserai Madame BACHELET compléter, sur la partie études que vous regrettez de ne pas retrouver là, en fait moi j'ai en effet une tout autre vision des choses sur ces sujets-là, en plus qui sont vraiment dans nos champs de compétences, alors pas toujours à la Mairie, en effet, pas toujours à la Commune, parfois à la Communauté de Communes et parfois en revanche et souvent même au Parc des Grands Causses sur ces sujets-là de résilience, d'aménagement et je crois qu'on a une ingénierie locale et je fais un pari différent de celui que vous aviez fait, nous faisons un pari différent de celui-là, c'est qu'en confiant des missions à cette ingénierie locale, on lui permet de monter encore en compétences et moi je préfère toujours avoir des collaborateurs qui

montent en compétence, qu'avoir des gens qui viennent d'ailleurs nous apporter leurs compétences sur un temps donné et qu'après ils disparaissent pour le suivi, on l'a vu, l'AMO par exemple du Transport à la Communauté de Communes. Moi, je pense que quand on a des compétences localement, qui sont parfois sur le papier, moins prestigieuses qu'ailleurs, ça vaut quand même la peine de s'appuyer sur eux.

On donne une participation au Parc, c'est aussi pour pouvoir utiliser les services et je pense que les sujets sur lesquels portaient l'étude, peuvent tout à fait être gérés par le Parc et la Communauté de Communes.

Donc on n'abandonne pas cette vision stratégique, mais on l'a fait porter localement. Martine ? »

Madame BACHELET

« Oui, moi je voulais revenir sur ma liste-là :

- La piscine pas possible, on est bien d'accord ;
- Le gymnase *Paul Tort*, le dossier est parti en 2016, ça fait déjà quatre ans, il y a deux ans de construction, donc à voir ;
- Les travaux de la RD 809 liés à la piscine, donc là on ne peut pas reculer ;
- La VAFA de la Maison de Santé, j'ai eu confirmation hier, on ne peut pas, il faut prévoir en 2021 les crédits ;
- Les travaux équipements de services, j'ai mis un million cinq, ce n'est pas grand-chose, parce qu'il y a beaucoup de travaux à faire, il faudra évidemment essayer de ... ;
- Et d'équipements des véhicules, il y a beaucoup de véhicules à remplacer, je n'ai mis qu'un million et demi.

Moi, je pense que je suis quand même assez près.

Pour revenir sur le stationnement, on a eu une année, quand même, complète 2019, on a fait vingt-sept mille euros de FPS. Il a commencé au 1^{er} janvier 2018, donc on a une année pleine et on voit bien que quand même on n'a pas les recettes qu'on avait avant, bon voilà, mais on a une vraie année pleine 2019. »

Monsieur PEREZ-LAFONT

« Est-ce que je peux poser une question ? »

Madame la Maire

« Monsieur PEREZ-LAFONT et Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur PEREZ-LAFONT

« Tout à l'heure Martine, dans reste à charge gymnase *Paul Tort*. »

Madame BACHELET

« Oui, c'est-à-dire ça correspond à l'emprunt, parce qu'en fin de compte *Paul Tort* fait trois millions deux, il y a un million deux de plus, voire plus peut-être on a demandé des modifications, il y aura peut-être un peu plus en fonction des subventions, qui m'ont été données, ce qui reste à charge, c'est l'emprunt. »

Monsieur PEREZ-LAFONT

« C'est simplement le reste à charge ? Sans subvention ? »

Madame BACHELET

« C'est l'emprunt, qu'il faudra faire pour *Paul Tort*. »

Monsieur PEREZ-LAFONT

« Donc pour questionner Monsieur SAINT-PIERRE, tout à l'heure vous avez dit qu'on avait donné un chiffre de dix millions pour faire peur, mais si je comprends bien tout ça là, une fois engagé ça devoir être payé 2021 ou 2022, ou je me trompe dans mon analyse. »

Madame BACHELET

« Non, c'est ça. »

Madame la Maire

« On n'a pas le choix là-dessus. »

Monsieur PEREZ-LAFONT

« On ne peut pas reporter ça sur plusieurs années, comme vous l'avez dit tout à l'heure, il faudra le payer en 2021 ou en 2022 ? »

Madame BACHELET

« Mais qu'est-ce que vous voulez déplacer là ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Ou décaler, si vous prenez *Paul Tort*, aujourd'hui nous sommes en phase APS de *Paul Tort*, nous sommes fin 2020, le temps que vous passiez toutes les phases ADP, DCE, lancement des marchés, attribution des marchés, etc., ce n'est pas un chantier qui va commencer en 2021. »

Monsieur PEREZ-LAFONT

« Est-ce que vous croyez que *Paul Tort* a le temps d'attendre... »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Écoutez, mais moi ce n'est pas une question de temps, je vous donne le *timing*, je vous dis, ou alors vous allez accélérer tout au maximum. Si vous regardez le temps de passer sur l'APD, le DCE, etc. Vous allez attaquer fin 2021 et avec... »

Madame la Maire

« L'APS, il est pour été 21, justement pour commencer les travaux quand le gymnase est moins occupé. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, mais c'est ça, c'est ce que j'ai dit, on va arriver avec des rémunérations du chantier, qui vont arriver fin 2021, début 2022. »

Madame la Maire

« Voilà, c'est ça 21-22 ! »

Monsieur PEREZ-LAFONT

« Il faudra bien les payer au moins fin 2022. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Vous n'allez pas payer le reste à charge d'un seul coup ! Vous allez... »

Madame BACHELET

« Parce qu'on va reprendre une autorisation de programme. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Exactement, vous allez reprendre une autorisation de programme. »

Madame BACHELET

« Mais on aura un emprunt quand même. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Vous allez diluer les paiements de *Paul Tort*. »

Madame BACHELET

« Mais on aura quand même de l'emprunt. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Mais, je ne dis pas que vous n'aurez pas d'emprunt. Ce sur quoi nous ne sommes pas d'accord, c'est sur la durée du remboursement de cet emprunt.

Pour revenir sur l'année 2019, une année civile pleine, mais rappelez-vous qu'en 2019, il y a une multitude d'interruptions du stationnement liées... »

Madame BACHELET

« Ah, oui d'accord ! »

Monsieur SAINT-PIERRE

« C'est ce que je voulais dire c'est une année pleine, sans encombre. »

Madame la Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Je vais me faire un peu taquin, Monsieur SAINT-PIERRE, vous nous demandez de décaler, de phraser, mais si vous nous octroyez six ans pour régler et réaliser vos projets, alors octroyez nous douze ans, qu'on puisse mettre en place les nôtres, s'il vous plait, merci. »

Madame la Maire

« Y a-t-il d'autres...Oui, Monsieur DIAZ. »

Monsieur DIAZ

« Juste un mot, évidemment je ne ferai pas de commentaires particuliers à Madame BACHELET, il y a un peu, ce sont les hasards de l'histoire qui ont fait qu'on a travaillé plus de cinq ans ensemble sur un mandat de six ans, donc on se connaît parfaitement bien. Le débat qui pourrait être intéressant, il serait trop technique, il serait entre elle et moi et il ne serait pas très intéressant pour la salle. Je dirais juste une chose c'est que tout le débat part de cette notion de dix millions avec un objectif de dire que l'endettement prévisionnel pour les deux ans à venir, il ne doit pas dépasser six millions.

Sur le mandat on a fait des livraisons en équipements, c'est-à-dire, payés, livrés à hauteur de six à sept millions d'euros par an pendant le mandat. Moi, je prétends que financer huit à dix millions d'euros, on saurait le faire, si on était aux affaires, je ne rentrerais pas dans le débat du pourquoi et du comment, d'ailleurs Madame BACHELET, elle-même a dit qu'au titre du budget 2020, le coefficient de solvabilité de la Ville était très bon, puisqu'il était à huit, je vous rappelle qu'on est en danger à partir de douze ans, ça veut dire que même si on levait non pas six millions, mais dix millions notre coefficients de solvabilité serait acceptable.

Alors, je finirai juste en disant que la vérité à mi-chemin peut-être, sur une autoroute on peut être verbalisé quand on va trop vite, mais pour Madame BACHELET, je dirai juste qu'on peut être verbalisé aussi par excès de prudence, ça existe aussi sur l'autoroute. On se connaît parfaitement bien, elle sait à quoi je fais référence... »

Madame BACHELET

« Je préfère avoir des bonnes surprises à annoncer que... »

Monsieur DIAZ

« Voilà, Madame BACHELET vous a tout dit, c'est qu'elle préfère toujours dans la vie être très précautionneuse et avoir des bonnes surprises et je ne le critique pas sur le fond, mais ce sont deux visions un peu différentes. »

Madame la Maire

« Ça évite d'augmenter les impôts de 12 %. Merci de vous mettre à notre niveau dans le débat, Monsieur DIAZ. »

Monsieur DIAZ

« On ne va refaire le débat sur l'augmentation des impôts, puisqu'on avait même des échanges avec des personnes qui préconisaient des taux d'augmentation. »

Madame la Maire

« Très bien, y a-t-il d'autres interventions sur ce budget ? Non. Je vous propose de mettre la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Pour la délibération 17 toujours Madame BACHELET : Subventions assorties de conditions d'octroi. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 17 :

17. "Budget principal : subventions assorties de conditions d'octroi"

« Nous devons prendre une délibération pour toutes les subventions que nous accordons pour un objet précis et dès lors qu'elles passent le montant de vingt-trois mille euros. C'est une liste que vous trouvez à chaque fois, quand on vote le budget.

Il faut rajouter par contre *Le Chayran*, qui n'a pas été mis sur cette liste, puisque nous avons découvert qu'il y avait une subvention de dix mille euros, qui a été accordée en plus au *Chayran* et pour lesquels aucune délibération n'a été prise. La subvention normale du *Chayran* c'était dix-sept mille cinq cents, on rajoute dix mille, ça fait vingt-sept mille cinq cents. On a obligation de passer une convention, ça a été accordé par l'ancienne... »

Madame la Maire

« C'est la délibération suite à l'incendie du..., pas la délibération, la subvention de dix mille euros exceptionnelle suite à l'incendie du *Chayran*, il y a un an. »

Madame BACHELET

« Il faut la rajouter et il n'y aura pas de problème. Après vous avez la liste de toutes les associations avec les subventions correspondantes avec leur objet. C'est à peu près toujours la même délibération. »

Madame la Maire

« Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur NAYRAC ? Non ? »

Monsieur NAYRAC

Micro éteint, inaudible.

Madame BACHELET

« Non, mais c'est une subvention de fonctionnement. »

Madame la Maire

« Uniquement au-delà de vingt-trois mille. »

Madame BACHELET

« Vingt-trois mille et c'est une subvention de fonctionnement, il n'y a pas vraiment quelque chose fléché. »

Monsieur NAYRAC

« Vous savez que j'y tiens beaucoup à ça... »

Madame la Maire

« Nous aussi, Monsieur NAYRAC. »

Monsieur NAYRAC

« ... c'est un engagement qu'on a fait pour savoir. »

Madame BACHELET

« Mais elle dans le budget... »

Madame la Maire

« Elles sont annuelles ces subventions.

Je mets la délibération numéro 17 au voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons à la délibération 18 : approbation du rapport de la CLET. »

Madame BACHELET rapporte la délibération n° 18 :

18. "Approbation du rapport de la CLECT du 18 juin 2020 relatif au transfert de charge du centre aquatique à la Communauté de Communes Millau Grands Causses"

« Nous avons la Commission d'Évaluation du Transfert des Charges pour le centre nautique à compter du 1^{er} septembre ça bascule à la Com Com.

À chaque fois on fait la liste de toutes les dépenses se rapportant au bâtiment, que ce soit :

- Les fournitures ;
- L'énergie ;
- Alors apparemment là on n'a pas tenu compte des fuites ;
- Les fournitures ;
- Le personnel.

Toutes les dépenses qui sont transférées évidemment à la Com Com et les recettes également.

On fait le delta et on arrive à un montant entre les dépenses et les recettes de six cent quarante mille six cent cinquante-quatre en année pleine, donc sera l'année prochaine et pour les quatre mois de 2020, ça fait deux cent treize mille cinq cent cinquante et un trente-trois.

C'est retiré de la dotation de compensation, c'est ce qui permet de régler les dépenses et les recettes lorsqu'il y a des transferts. Là, le budget en tient compte, bien évidemment ».

Monsieur NAYRAC

« Il n'y a plus de fuite d'eau. »

Madame BACHELET

« C'est ce que j'ai appris. »

Madame la Maire

« Dites-nous-en plus. Parce qu'on a réussi à colmater ? »

Monsieur NAYRAC

« Non, ce n'est pas colmater, c'est qu'il y avait une malfaçon. On avait une piscine dans le temps qui n'était pas à débordement. On a remonté le niveau en faisant une sorte de débordement dans des couloirs extérieurs et c'est la jointure de ces deux fonctionnements qui faisait une fuite importante. Donc c'était dit : « *Il faut souder le point ???* » ??? qui a trouvé cette fuite-là, il travaillait la nuit. C'était une fuite assez importante. »

Madame la Maire

« Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous avons fini les délibérations budgétaires. Merci beaucoup, Madame BACHELET. C'est Michel DURAND qui vient pour la partie Ressources Humaines, avec la première délibération du tableau des effectifs : modification. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 19 :

19. " Tableau des effectifs : modification "

« On va parler beaucoup de la piscine sur les trois délibérations qui viennent, je vais faire un petit cours par rapport aux nouveaux élus.

Le tableau des effectifs est constamment mouvant, mais à un moment donné, il faut avoir une photo de ce tableau des effectifs, quand un poste bascule ou qu'un agent réussit un concours, à un moment donné, il faut supprimer son poste et en créer un autre.

Là c'est le cas aujourd'hui dans cette délibération, mais je vais vous le faire quand même, je ne vais pas tout lire, Monsieur DIAZ, mais je vais en lire un petit peu.

Le tableau des effectifs est un récapitulatif de l'ensemble des postes de la Collectivité, il permet d'avoir une vue d'ensemble du nombre d'agents par catégorie.

Lors des mouvements de personnel, c'est ce que je vous disais, ce tableau est réajusté, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois du temps, là en l'occurrence, en l'espèce nous avons plusieurs emplois à affecter et à supprimer.

- Considérant la réussite au concours de Rédacteur d'un agent du service Culture Théâtre de la Maison du Peuple et considérant que les missions réalisées par l'agent correspondent au cadre d'emplois susvisé, il convient de créer un poste de Rédacteur à temps complet ;
- Considérant la réussite au concours d'Animateur Principal de 2^{ème} classe d'un agent du service Culture Maison du Peuple et considérant que les missions réalisées par l'agent correspondent au cadre d'emploi susvisé, il convient de créer un poste d'Animateur Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Considérant la nécessité de changement de filières de l'agent en charge des cimetières et espaces funéraires, il convient de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste d'Agent Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Considérant, on y revient, le transfert du personnel du centre aquatique à la Communauté de Communes Millau Grands Causses à compter du 1^{er} septembre 2020, il convient de supprimer :
 - Deux postes d'Agents de Maîtrise principaux à temps complet ;
 - Un poste d'Agent Technique à temps complet ;
 - Un poste d'Agent Technique à temps non complet pour une valeur de trente heures ;
 - Un poste d'Agent Technique à temps non complet également pour une valeur de vingt-trois heures zéro cinq.

Je vous épargne peut-être le tableau des effectifs. Il convient d'approuver ces suppressions et cette modification du tableau des effectifs. »

Madame la Maire

« Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération numéro 19 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 20 : transfert de la compétence de gestion de l'équipement sportif d'intérêt communautaire et convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 20 :

20. "Transfert de la compétence de gestion du complexe sportif d'intérêt communautaire : convention de mise à disposition de personnel entre la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses et de mise à disposition des biens"

« Comme vous le savez à partir du 1^{er} septembre 2020 le Centre Nautique devient communautaire, il convient de mettre à disposition des personnels qui travaillaient au titre de la ville de Millau qui va passer Communauté de Communes.

Là c'est juste deux mises à disposition, ce n'est pas l'ensemble du personnel, c'est pour deux personnes, celles qu'on a vu tout à l'heure, à savoir les agents techniques qui n'étaient pas des temps non complets. En fait, il y a marqué qu'il faudra faire une convention, mais en fait il faudra faire une convention par personne. On a vu avec la Communauté de Communes ça ne sera pas une convention globale, ça sera une convention pour chaque agent.

Il convient d'accepter cette mise à disposition du personnel sur la Communauté de Communes. »

Madame la Maire

« Très bien. Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération au voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« La 21 : approbation du transfert du personnel de la ville de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses et suppression des postes. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 21 :

21. "Approbation du transfert de personnels de la ville de Millau à la Communauté de Communes Millau Grands Causses et suppression des postes correspondants"

« Toujours la piscine, en fait depuis le 18 décembre 2019, la Communauté de Communes Millau Grands Causses a délibéré sur la modification des statuts pour le transfert de la compétence de la gestion du complexe sportif, les agents territoriaux qui remplissent leurs fonctions au sein du Centre Aquatique seront transférés à l'EPCI, à savoir la Communauté de Communes, dans les conditions de statut de l'emploi qui sont les leurs à compter du 1^{er} septembre 2020.

Il appartient suite aux avis du Comité Technique qui ont eu lieu ce matin, de la ville de Millau, de la Communauté de Communes, que ces personnes soient transférées à la Communauté de Communes, sur la liste vous avez le cas de six agents, sept agents en fait, il y en a que six.

- Le premier l'agent titulaire de catégorie B sur le grade d'Éducateur, il faut le supprimer, parce qu'en fait il s'agit de la personne qu'on a mise à disposition.

En fait, il y a dix agents travaillant à la piscine pour le compte de la Ville, il y aura deux qui sont mis à disposition, les deux personnes que nous avons vues tout à l'heure. Il y aura des recrutements directs qui seront faits, ce sont des fins de contrats, des contractuels qui seront faits directement par la Communauté de Communes sur le même poste, à la fin de leur contrat, c'est-à-dire au 31 août.

Ensuite, il y a vraiment ces mutations-là, ce sont les mutations qu'on retrouve là sur ce tableau, enfin cette approbation de transfert de personnel à savoir :

- Un agent titulaire de catégorie C ;
- Un agent titulaire de catégorie C sur le grade d'Agent de Maîtrise ;
- Un agent titulaire de catégorie C sur le grade d'Adjoint Technique occupant la fonction d'Agent d'Entretien à temps non complet ;
- Un agent titulaire de catégorie C sur le grade d'Adjoint Technique occupant la fonction de Maître-Nageur ;
- Un agent titulaire de catégorie C sur le grade d'Agent de Maîtrise occupant la fonction de Responsable des Agents d'Entretien à temps complet.

Je vous propose de valider cette approbation de transfert de personnel. S'il y a des questions sur le devenir de ... »

Monsieur NAYRAC

« Vous êtes allez les voir ? »

Monsieur DURAND

« Pas encore. Mais on va... »

Monsieur NAYRAC

« Je peux vous dire que ça passe mal. »

Monsieur DURAND

« Oui, mais ce matin... »

Monsieur NAYRAC

« Ils sont dans une grande détresse, Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND

« Je sais, ce matin, quand même au CT il y avait la Directrice de la piscine qui a rencontré quand même la Communauté de Communes qui l'a rassurée dernièrement. Je ne sais pas de quand date cette détresse. »

Madame la Maire

« La Directrice et la Directrice adjointe de la Communauté de Communes ont rencontré l'ensemble des agents mardi après-midi ou mercredi après-midi de cette semaine et les choses se sont très, très bien passées. Michel DURAND et moi-même et Jean-Pierre MAS allons rencontrer les personnels samedi matin. »

Monsieur DURAND

« C'est vrai qu'il y a une interrogation à l'issue de la phase des travaux sur leur devenir quant à la DSP et c'est vrai que nous ce matin en CT on leur a assuré que nous serons vigilants, dans le cadre de la DSP, de leur devenir. »

Monsieur NAYRAC

« Ils passent d'un élément où ils sont *coucounés*, où ils sont dans une ensemble de personnel qu'ils connaissent, on va les basculer à la Communautés de Communes où ils sont déjà un *peu froids* de basculer et en plus dans une ambiance qu'ils ne connaissent pas, Peut-être est-ce qu'ils seront encore fonctionnaires, pas fonctionnaires ? Ils se posent des tas de questions ? »

Monsieur DURAND

Non. Mais c'est légitime. On va s'attacher à ce que tout se passe pour le mieux pour eux. »

Madame la Maire

« Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, le changement entraine, bien évidemment, chaque fois de profondes réflexions et des angoisses, ce qui est parfaitement légitime. Mais il y a quand même eu un travail, y compris de la part de la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes, de notre propre service RH, pour accompagner dès le départ, alors le chemin est long parce qu'il est compliqué, il est difficile et humainement c'est toujours compliqué quand on change de situation comme ça. Mais il y a quand même eu un travail d'accompagnement qui a débuté il y a, je n'ai plus l'échéancier en tête, mais qui avait débuté, ceci dit je suis bien content qu'encore une fois, le changement est lourd et que plus l'échéance approche, plus l'angoisse augmente ce qui est parfaitement légitime me semble-t-il ? »

Monsieur DURAND

« En fait le questionnement, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, c'est par rapport à l'issue des travaux quand le délégataire sera connu, quel sera leur devenir ? Qu'ils aillent dans le privé peut-être, mais il faudra voir sous quelle forme. »

Monsieur PEREZ-LAFONT

« Excuse-moi, est-ce qu'ils auront le choix ? »

Madame la Maire

« Non. »

Monsieur DURAND

« Non, justement. Avant oui, mais avec la loi de formations... »

Monsieur NAYRAC

La seule chance qu'ils ont c'est que la DSP permettra des garanties. ????????? ça c'est sûr. »

Monsieur DURAND

« Voilà. Mais c'est à nous après à voir ce qu'on mettra dans la DSP par rapport à leur situation. Revenons à la délibération, je vous propose l'approbation de ce transfert de personnel de la Ville à la Communauté. »

Madame la Maire

« Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération 21 BIS : Concernant à l'indemnité de fonction des Maires, Adjointes et Conseillers municipaux délégués. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 21 BIS :

21. BIS "Indemnités de fonctions des maires, adjoints et conseillers municipaux délégués"

« Monsieur SAINT-PIERRE, on y vient. Les indemnités de fonction des élus sont destinées à permettre aux élus d'assumer au mieux leurs responsabilités en leur offrant des garanties nécessaires à l'exercice de leur mandat et au fonctionnement de la démocratie locale.

Il appartient au Conseil municipal de déterminer le taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum.

De plus l'assiduité, ça c'est un point que nous avons tenu à rajouter, et la régularité de la présence des élus au sein des assemblées apparaissent suffisamment importantes pour conditionner le versement des indemnités de fonction des élus à celles-ci.

L'absentéisme sera sanctionné. Vous êtes prévenus.

Je vais vous éviter peut-être tous les considérants, mais quand même m'arrêter sur un.

Considérant que le mode de calcul des indemnités du Maire et des adjoints respecte les conditions suivantes :

- Les indemnités sont calculées à partir de l'indice brut terminal de la fonction publique et sont soumises notamment à la retenue CSG-CRDS et la retraite IRCANTEC. Elles bénéficient des revalorisations sur la base la valeur du point d'indice de la fonction publique ou des barèmes de référence précisées par instruction ministérielle ;
- La ville de Millau peut, par ailleurs, bénéficier d'un surclassement dans la catégorie de population supérieur à 50 000 à 99 999 habitants du fait qu'elle perçoit la Dotation de Solidarité Urbaine et d'une majoration de 20 % pour les communes chefs-lieux d'arrondissement.

Nous avons décidé de ne pas mettre en œuvre cette majoration, nous n'en bénéficierons pas.

Considérant le souhait de moduler le versement des indemnités à une condition d'assiduité, on y revient, selon les modalités suivantes qui seront confirmées par le règlement intérieur du Conseil municipal que nous voterons ultérieurement :

- Le montant des indemnités que la Commune alloue au Maire, aux Adjointes et Conseillers délégués est modulé en fonction de leur participation effective au séance du Conseil municipal, du Conseil privé et aux réunions des Commissions municipales dont ils ou elles sont membres ;
- La réduction éventuelle de ce montant ne peut dépasser pour chacun des membres la moitié de l'indemnité pouvant lui être allouée en application de la présente délibération.

Je vous fais grâce de tout le tableau, des modalités 10 %...

- Cette réduction d'indemnité est appliquée de telle manière que les élus concernés bénéficient toujours d'une couverture sociale de base.

Vous avez tout dans la délibération.

Maintenant venons-en au cœur du sujet, nous vous proposons le tableau des indemnités, que vous avez normalement tous sous les yeux.

Je vous ferai grâce là-aussi de vous faire les pourcentages. On peut juste noter qu'il y a quand même une baisse de montant global des indemnités de 2,44 %. Je laisse Madame la Maire compléter et puis s'il y a des questions. »

Madame la Maire

« Peut-être juste sur les aspects globaux de cette délibération sur l'enveloppe globale.

En effet avec plus d'élus indemnisés aujourd'hui que sous le mandat précédemment, parce qu'on passe de vingt-quatre voire vingt-trois à la fin du mandat à vingt-six élus indemnisés aujourd'hui, nous avons néanmoins tenu à ne pas augmenter, mais même réduire cette enveloppe globale.

Nous avons également tenu à avoir un équilibre entre les différentes fonctions de nos élus.

Moi, j'ai souhaité réduire les indemnités du Maire de façon à aussi pouvoir davantage indemniser l'ensemble de l'équipe, parce qu'un certain nombre sont actifs et doivent aussi se mettre en disponibilité ou réduire leur temps de travail. Les indemnités de fonction permettent justement également aux actifs de pouvoir s'engager en politique et ça me semble indispensable.

Également, vous le voyez une très forte baisse sur indemnité du Premier Adjoint, pour les mêmes raisons et également parce qu'il se trouve que le Premier Adjoint est également vice-président à la Communauté de Communes, là-aussi c'est un équilibre entre les deux Collectivités.

Je le dis, *tout travail mérite salaire* et c'est pour ça qu'il nous semblait très important de pouvoir mieux répartir l'enveloppe des indemnités entre chaque élu, parce que chaque élu présent, il y a évidemment les adjoints qui ont plus de responsabilités, mais chaque Conseiller municipal est un Conseiller municipal délégué et a en charge une thématique, une fonction à mener à bien, donc *tout travail mérite salaire*, mais *tout salaire mérite travail* et c'est pourquoi nous avons souhaité conditionner ces indemnités à l'assiduité de nos élus.

Donc dans un barème que vous retrouverez dans le détail, voilà ce que je pouvais dire. Si vous voulez plus de transparence, c'est la coutume de parler en pourcentage, mais on peut parler en chiffres, si vous voulez. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, c'est la coutume de parler en pourcentage, et c'est toujours *un peu barbare* de calculer sur les indices brut terminal de la fonction publique, c'est toujours un peu compliqué, mais je ne doute pas que vous aurez le souci de transparence et que nous aurons les chiffres à la fois en brut et en net sur l'enveloppe.

Tout à l'heure, ce que je faisais remarquer, c'était le fait d'avoir cette délibération, vous en avez donné l'explication, au dernier moment sur la table. Ce n'est pas sur le fait des indemnités et des rémunérations des élus, je partage votre avis, les élus sont là pour faire du travail, pour donner de leur temps, parfois pour laisser tout ou partie de leur activité professionnelle habituelle et il est normal qu'il y ait une juste rémunération du travail des élus.

Là-aussi on peut tous déplorer qu'il n'y est pas encore une reconnaissance du statut de l'élu, parce que je pense qu'à un moment donné, il faudra y arriver si nous voulons avoir des élus de la population active, enfin des citoyens de la population active qui fassent l'effort d'être élu, parce que ça va devenir compliqué. Moi, je n'ai aucun souci avec ça et je trouve que c'est une chose sur laquelle nous devons être transparent, y compris auprès de nos concitoyennes et nos concitoyens et nous l'avons fait en publiant directement à plusieurs reprises nos indemnités de façon à ce qu'ils puissent le savoir, mais ça ne me pose pas un problème en soi.

Mais c'est plutôt le fait de l'avoir au dernier moment, parce que ça reste quand même parmi les délibérations importantes de début de mandat.

Vous avez annoncé réduire votre pourcentage d'indemnités, je l'ai moi-même fais par rapport à mon prédécesseur... »

Madame la Maire

« Non. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Si ! »

Madame la Maire

« Non, plus 22 %, je m'en souviens très bien. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Non, vous n'avez pas la bonne information. J'avais réduit par rapport à mon prédécesseur et j'avais même refusé de prendre celle de la Communauté de Communes... »

Madame la Maire

« Ça c'est vrai ! »

Monsieur SAINT-PIERRE

« ... pour ne pas cumuler les indemnités, voyez-vous. Donc, je n'ai aucun souci avec cela. Ma seule remarque valait pour le fait que ce soit une délibération qui nous soit mise sur la table au dernier moment. »

Madame la Maire

« Nous nous en excusons à nouveau. Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? Monsieur NAYRAC ? »

Monsieur NAYRAC

« Je voudrais donner une précision, c'est que les adjoints qui étaient aussi vice-président avaient à la Commune leurs indemnités divisées de 33 %. On était deux, je crois dans ce cas. »

Madame la Maire

« Oui, en fait on peut rentrer, si vous voulez un petit peu plus dans le détail. Sont concernés :

- Thierry PEREZ-LAFONT, c'est pour ça que son indemnité est réduite de 43 %, quasiment de moitié l'indemnité de Premier Adjoint ;
- Et deux autres adjoints, qui sont concernés par des fonctions au sein de l'Interco, pas sur des fonctions de vice-président, mais de Conseillers délégués à l'Interco et donc leur indemnité est exactement la même, peut-être à quelques euros près, mais celle que vous touchiez... »

Monsieur NAYRAC

« C'était une précision. »

Madame la Maire

« On est sur les mêmes montants. On a fait aussi cet équilibre entre Commune et Communautés de Communes qui nous semble important parce que la charge de travail, elle est partagée et il faut aussi que la rémunération soit au mieux partagée de manière équitable. Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Je voulais juste rebondir par rapport à ce que Monsieur SAINT-PIERRE disait tout à l'heure sur la reconnaissance du statut de l'élu, faire une petite remarque et appeler chacun, je pense en particulier à Monsieur DURAND et Madame ESON, qui ont convoqué les élus aux commissions à des heures, qui ne permettent pas aux élus, qui travaillent d'y assister. Je voudrais vraiment attirer votre attention. Je ne dis pas que tout le monde finit à 18 heures, mais il me semble que majoritairement, on termine souvent à 18 heures. Ce serait bien de faire des commissions après, parce qu'en tant

qu'élus de l'opposition, je n'ai plus de temps accordé pour pouvoir me libérer et du coup en mettant des commissions à 17 heures ou 17 heures 45, je ne peux plus y assister voilà, je voulais attirer votre attention là-dessus. »

Monsieur DURAND

« Moi je vous rejoins totalement là-dessus, parce que je l'ai vécu pendant six ans, mais je ne crois pas que ce soit Monsieur DURAND ou Madame ESON ... »

Madame la Maire

« Non, c'est Madame GAZEL. »

Monsieur DURAND

« ...qui aient convoqué ces réunions-là à 17 heures. Je *balance* : c'est Madame GAZEL effectivement, moi je vous rejoins complètement là-dessus, parce que je l'ai vécu, je suis tout à fait d'accord avec vous. »

Madame la Maire

« Alors, Madame SUDRES-BALTRONS, ces commissions avaient un caractère tout à fait exceptionnel, ça ne se renouvellera pas. C'était juste l'élection de chaque vice-président de commission, donc on les a faites en suivant, mais ça se renouvellera pas les commissions auront bien lieu en dehors des horaires ouvrés.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, questions ? Non. Je vous propose de mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Encore une seconde délibération rajoutée, donc la 21 TER, toujours Michel DURAND. »

Monsieur DURAND rapporte la délibération n° 21 TER :

21. TER "Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : modification"

« On va parler du RIFSEEP, alors ça c'est un *terme barbare*, qui veut dire Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, le RIFSEEP.

Nous avons souhaité apporter une modification au RIFSEEP, qui normalement touche tous les agents de la Collectivité, mais qui jusqu'à présent ne touchait pas les emplois de Cabinet, qui sont des emplois un petit peu particulier.

Nous aimerions inclure ces agents-là de Cabinet dans le RIFSEEP, je ne vous ferai pas le détail, je laisse à Madame la Maire, le soin d'expliquer, s'il y a des questions. »

Madame la Maire

« S'il y a des questions, oui. Micro pour Monsieur SAINT-PIERRE. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, simplement dire que là-aussi pareil c'est une délibération importante mise sur la table à la dernière minute.

En ce qui me concerne je n'avais pas souhaité que les emplois de Cabinet soient concernés par le RIFSEEP, tout simplement, compte-tenu de la particularité de ces emplois, j'avais considéré qu'ils n'étaient pas de nature à ce qu'ils puissent rentrer dans le cadre du RIFSEEP au même titre que les autres agents de la Collectivité. »

Madame la Maire

« Le problème c'est que du coup les pratiques pour pallier aux faits qu'ils ne rentrent pas dans le RIFSEEP sont un peu... »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Non, les pratiques ne sont pas un peu, comme la mimique que vous adoptez, les pratiques étaient totalement claires et transparentes. »

Madame la Maire

« Payer des heures supplémentaires de manière récurrente, heures supplémentaires, heures de nuit, heures de dimanche de manière récurrente à vos emplois de Cabinet, pour moi c'est *border line*. »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Ce n'était pas *border line*. C'était fait dans la plus grande l'égalité et transparence, ce n'est pas *border line*. »

Madame la Maire

« Je ne sais pas si on a des agents qui réalisent tous les mois le même nombre d'heures supplémentaires, d'heure de dimanche et d'heures de nuit. Ça me semble assez particulier.

En tout cas, nous on fait le choix de la transparence, y compris sur les emplois de Cabinet.

Y a-t-il d'autres interventions ? Très bien. Je mets cette délibération 21 TER aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Sept voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée par : 28 voix pour
7 contre**

(Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT-PIERRE,
Bérénice LACAN, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS)

Madame la Maire

« Nous reprenons le déroulement normal du Conseil avec la libération des 22 et j'appelle Aurélie ESON pour la présenter. »

Madame ESON rapporte la délibération n° 22 :

22. "Contribution au fonctionnement des écoles privées"

« Alors il s'agit de la délibération sur la contribution au fonctionnement des écoles privées comme l'ont évoqué tout à l'heure Martine BACHELET et Emmanuelle GAZEL.

Suite à l'adoption de la loi *l'École de la Confiance* du 26 juillet 2019, il y a eu abaissement de l'âge de la scolarisation obligatoire à trois ans, c'est-à-dire à l'école maternelle et la Commune se doit obligation de participer.

Elle le faisait avant pour l'école primaire, c'est-à-dire qu'elle versait la même subvention à chaque élève de l'école primaire. C'est une politique d'ailleurs volontariste de la Mairie, de verser la même subvention à la même hauteur pour le coût d'un élève d'école primaire à ceux de la maternelle.

Aujourd'hui, nous avons obligation de faire cette subvention également, mais cette subvention est réévaluée étant donné qu'un élève en école maternelle coûte beaucoup plus cher qu'un élève d'école primaire, puisqu'il y a le coût des ATSEM etc., en plus.

Donc trois écoles primaires privées à Millau, une école associative pour lesquelles nous devons voter cette subvention :

- Pour les écoles élémentaires privées est retenu un prix annuel de quatre cent vingt euros, non pour le privé, pour l'école associative quatre cent vingt-cinq euros, coût moyen d'un élève élémentaire. Subvention à laquelle on a retiré ce qu'on appelle les prestations en nature, c'est-à-dire la participation aux spectacles de Noël, le bus pour se rendre à certains lieux etc. ;
- Et pour l'école maternelle, elle est de mille deux cent trente-cinq pour les écoles privées ;
- Et mille deux cent quarante-cinq pour les maternelles de la *Calendreta*, un peu plus élevé puisqu'eux ne bénéficient pas des mêmes prestations en nature.

Ce qui nous fait un budget 2020, qui représente un montant total de trois cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-cinq euros.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous versions auparavant à chaque élève de maternelle environ quatre cent vingt euros et du fait de cette politique volontariste de la Mairie, l'État s'est engagé à reverser la subvention, sauf que c'est la différence entre les deux. Si nous n'avions rien versé auparavant, nous aurions eu la totalité, aujourd'hui ce ne sera pas le cas. L'État ne versera que sur la différence. »

Madame la Maire

« C'est scandaleux, oui. On commence malheureusement à être habitué. Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Si je peux me permettre, Madame ESON, d'ailleurs nous avons fait remonter, je ne sais plus à quelle époque c'était, Christophe, cette injustice parce qu'effectivement ce n'est pas normal d'être pénalisé finalement d'avoir été bons élèves. »

Madame la Maire

« Tout à fait. Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? Monsieur SAINT-PIERRE ? »

Monsieur SAINT-PIERRE

« Oui, c'est juste pour revenir sur le côté scandaleux, parce que ce qu'il faut bien comprendre.

Les Communes qui n'avaient rien fait jusqu'à présent, sont totalement subventionnées, alors qu'elles n'ont rien fait pendant des années, elles ont été les *mauvaises élèves de la classe* et celles qui ont *jouées le jeu*, l'État refuse de nous payer.

Y compris une injustice dans le traitement des Communes, puisque les Communes pour même opération ne sont pas traitées de la même façon. C'est vraiment le caractère injuste de ce dispositif, sur lequel nous nous étions battus. »

Madame la Maire

« Une rupture d'égalité. »

Madame ESON

« Tout à fait. Je rappelle que nous devons verser cette subvention rapidement là, si nous voulons que l'État..., il faut la voter avant le 31 août de façon à ce que l'État reverse au mois de septembre la subvention, me semble-t-il ? »

Madame la Maire

« Merci, Madame ESON. Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération sur ce sujet. Non. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Merci, Madame ESON. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons au volet culturel de ce Conseil municipal avec Nicolas WOHREL. Nous passons à la délibération 23 : il s'agit de la convention entre la ville de Millau, Ville d'Art et d'Histoire et l'Office de Tourisme Millau Grands Causses. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 23 :

23. "Convention Millau, Ville d'Art et d'Histoire et Office de Tourisme Millau Grands Causses"

« Une convention de partenariat pour trois ans qui devrait courir jusqu'au 31 décembre 2022 et qui prévoit notamment d'offrir au public des visites de qualité menées par un personnel qualifié embauché, en l'occurrence, par l'Office de Tourisme, il s'agit de Guides Conférenciers.

La convention vise à répartir les missions de chacun et à organiser le travail de partenariat indispensable à la bonne application de celles-ci parmi lesquelles :

- L'organisation des visites guidées ;
- Des journées européennes du patrimoine ;
- Des excursions et visites conçues par l'Office de Tourisme ;
- Les visites protocolaires ;
- L'accueil presse ;
- L'accès à la *Tour des Rois d'Aragon* ;
- La participation financière ;
- Le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ;
- Les publications patrimoniales ou multimédia ;
- La signalétique patrimoniale ;
- Ou encore le personnel. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WOHREL. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absences ? Je vous remercie. Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons à sa libération le 24 : qui concerne la convention pour la conduite de l'opération d'inventaire du patrimoine entre la ville de Millau et la Région Occitanie ».

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 24 :

24. "Convention pour la conduite de l'opération d'inventaire du patrimoine entre la Ville de Millau et la Région Occitanie"

« Il s'agit de demander une subvention à la Région, un soutien financier de la Région pour la durée de la convention qui est estimée à dix-huit mille euros sur une dépense totale de trente-six mille euros, donc 50 % du financement. »

Madame la Maire

« Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 25 : Demande de subventions pour le festival *Bonheurs d'Hiver* en 2020. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 25 :

25. "Demande de subventions pour le Festival Bonheurs d'Hiver en 2020"

« La ville de Millau poursuivra sa collaboration avec de nombreuses associations bénévoles qui contribuent au succès de ce festival *Bonheurs d'Hiver* et participent activement à son organisation.

Pour réaliser ce festival, il y a un budget de cent huit mille euros réparti comme suit :

- Seize mille euros sur la parade ;
- Quatre-vingt-douze mille euros sur la manifestation elle-même.

Il est prévu de demander des subventions notamment au Conseil Départemental de l'Aveyron. »

Madame la Maire

« Madame ORCEL ? »

Madame ORCEL

« Juste, préciser que l'aide du Département était jusqu'à ces dernières années de quinze mille euros, ce qui est une aide non négligeable, qui nous a vraiment permis de développer le festival et je pense qu'on peut remercier le Département pour cette aide.

Dire que c'est un peu un passage de relais, effectivement nous avons bien avancé sur la programmation artistique et culturelle pour cette édition 2020 et je remercie d'ailleurs le service Culture et les agents qui ont travaillé, qui vont continuer à travailler sur ce festival et avec qui j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler, également le service Événementiel plus récemment qui s'est investi aussi dans ce projet.

Effectivement la programmation est bouclée, je pense que ce sera encore un beau rendez-vous, quasiment bouclé, on va dire, sur les thématiques artistiques et culturelles. Un beau rendez-vous sur une thématique autour de la *biodiversité*, je pense que vous prolongerez dans cette voix pour cette 7^{ème} édition.

Le festival est dans une bonne dynamique, c'est un bel événement pour les fêtes de fin d'année, qui contribue aussi au rayonnement de la Ville et j'espère que c'est un événement qui redonnera le sourire et émerveillera encore petits et grands en décembre 2020, si effectivement la crise sanitaire le permet. »

Madame la Maire

« C'est ça, encore beaucoup de craintes à ce stade encore pour les conditions dans lesquelles pourra se tenir l'événement et tous les autres d'ailleurs. Merci, Madame ORCEL.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 26 : association *Millau en Jazz* convention de partenariat. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 26 :

26. "Association "Millau en Jazz" : Convention de partenariat"

« Il s'agit de reconduire la convention de partenariat avec l'association *Millau en Jazz*. On vient d'évoquer la crise sanitaire et l'épidémie du COVID 19 et la crise qu'elle a occasionnée, ont contraint les organisateurs à reporter plusieurs concerts qui étaient prévus dans la saison hors été, entre mars et mai et d'annuler l'édition 2020 du festival.

Malgré tout l'association avait engagé des frais importants en ce qui concerne le repérage, la programmation, les charges de structure et elle a fait le choix de rémunérer partiellement certains artistes et techniciens. Alors partiellement c'est-à-dire, qu'en fait l'association signe des contrats d'engagement et évidemment pour les artistes internationaux, ils ne sont pas concernés, mais pour les plateaux techniques et artistiques qui étaient prévus et pour lesquels un contrat d'engagement était signé. Il a été décidé d'honorer ces contrats. Donc la subvention totale se répartit comme suit.

Trente et un mille euros au total :

- Vingt-cinq mille euros sur le festival ;
- Six mille euros sur la saison hors été. »

Madame la Maire

« Merci, Nicolas. Y a-t-il des questions sur cette délibération. Oui, Karine ORCEL ? »

Madame ORCEL

« Juste, préciser que vingt mille euros ont déjà été versés en février sur cette subvention et puis nous tenions à souligner que ce soutien et le maintien de cette subvention sont très importants pour permettre à l'association effectivement de *passer ce cap difficile*, que beaucoup d'organisateur rencontrent actuellement et puis indispensable pour que l'association soit en capacité en 2021 de nous proposer à nouveau un beau festival, ce qu'on souhaite, bien évidemment et je pense que l'annulation de tous ces festivals finalement et plus particulièrement le festival *Millau en Jazz* à Millau, nous fait ressentir à quel point ça vraiment un manque en termes de dynamique et d'attractivité culturelle sur la Ville et cela montre aussi au travers de ce manque l'importance et la place de la culture dans nos vies et dans notre Ville. »

Monsieur WOHREL

« D'autant plus qu'en 2021 ce sera le 30^{ème} anniversaire du festival. »

Madame ORCEL

« Du coup, il n'y aura pas eu le 29^{ème}. »

Madame la Maire

« Nous sommes également très attachés à l'accompagnement, dans cette période de crise, des acteurs culturels qui sont particulièrement touchés.

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons à la délibération numéro 27 : il s'agit de la convention de partenariat avec l'association *ACT 12 Créations Éphémère*. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 27 :

27. "Convention de partenariat avec l'association ACT12 "Création Éphémère"

« On est sur un montant supérieur à vingt-trois mille euros. Il s'agit de soutenir la création pour les spectacles de la compagnie, de formation également avec les ateliers de théâtre hebdomadaires et les stages et la diffusion de spectacles dans le cadre d'une programmation, notamment très prochainement le festival théâtre jeune public la *Fabrique des Enfants*. La convention est prévue pour trois ans donc jusqu'en 2022. »

Madame la Maire

« Des questions ? Des commentaires ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons à la délibération numéro 28 : il s'agit du renouvellement de la convention d'un partenariat entre la ville de Millau et l'association des *Charmettes* pour 2020-2021. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 28 :

28. "Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Millau et l'Association des Charmettes pour 2020-2021. Accueil des résidents des Charmettes au Musée de Millau et des Grands Causses et sur le site archéologique de la Graufesenque"

« On est sûr de l'action culturelle en direction du public empêché. Trois groupes de résidents des *Charmettes* seront à nouveau accueillis à raison d'une séance par mois en moyenne pour la saison 2020-2021, ça représente un engagement annuel de quatre cent cinquante euros pour trente séances, c'est vraiment très bon marché. »

Madame la Maire

« Madame ORCEL ? »

Madame ORCEL

« Je voulais dire qu'effectivement c'est un dispositif et un projet pédagogique qui fonctionne extrêmement bien depuis 2018, tant du point de vue des résidents que des agents du Musée ou également des éducateurs de l'association des *Charmettes*.

Nous avons évoqué avec Monsieur CARTAYRADE, le président de l'association, la possibilité éventuellement de l'étendre aux autres équipements culturels de la Ville, je souhaitais savoir si vous pensiez travailler dans ce sens dans les années à venir. »

Madame la Maire

« Oui, Monsieur CARTAYRADE m'en a parlé en effet, on n'en a pas encore parlé au sein de l'équipe, mais je pense que ça va tout à fait dans le sens de la mission qu'on veut porter sur l'ouverture au public éloigné, empêché des lieux culturels, donc oui, ça va tout à fait dans le bon sens.

Je mets la délibération 28 aux voix, s'il n'y a pas d'autre question ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« On passe à la délibération 29 : Musée de Millau et des Grands Causses : approbation de la mise en place d'une politique de mécénat au Musée. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 29 :

29. "Musée de Millau et des Grands Causses Approbation de la mise en place d'une politique de Mécénat du Musée régie par convention"

« Vous savez que pour toute action de mécénat, une entreprise bénéficie d'une réduction fiscale de 60 % du montant dû à l'impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5 % de son chiffre d'affaires.

Ce qu'on vous propose c'est une convention type, en fait, puisqu'il s'agit de mettre en place cette politique de mécénat en faveur du Musée de Millau, Musée de France. »

Madame la Maire

« Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons à la délibération numéro 30, il s'agit là de ramener justement une équité entre droits d'inscription qui sont donnés aux enseignants et aux éducateurs. Mais, j'ai déjà dit beaucoup de choses, Monsieur WOHREL. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 30 :

30. "Extension de l'exonération des droits d'inscription aux éducateurs et intervenants des Instituts Médico-éducatif (IME) du territoire de la Communauté de Communes Millau Grands Causses"

« Ça concerne les éducateurs et intervenants des IME du territoire de la Communauté de Communes Millau Grands Causses. Effectivement, il y a une gratuité qui est assurée pour les personnels de l'Éducation Nationale, des cartes professionnelles gratuites pour le personnel enseignant des écoles primaires et maternelles des écoles Millavoises notamment et comme d'autres établissements viennent aussi s'approvisionner à la MESA, afin de faire bénéficier à leurs élèves de cette ressource documentaire, les éducateurs intervenant des IME sont également menés à se présenter à la MESA pour les mêmes raisons.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'extension de l'exonération des droits à tous les éducateurs et intervenants des IME du territoire à la Communauté de Communes de Millau Grands Causses.

Vous avez la grille tarifaire qui est en annexe de cette délibération. »

Madame la Maire

« Vous avez des questions, des remarques ? Nicolas CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Je vois que les éducateurs des IME, ???? adulte ne serait pas concerné aussi, parce qu'on y va aussi avec Les Charmettes régulièrement, éventuellement ouvrir à plus. Merci. »

Madame la Maire

« Je pense que c'est parce que la demande a été portée par les éducateurs de l'IME, mais il faut tout à fait porter cette demande assez facilement, on pourra tout à fait. Merci, Monsieur CHIOTTI.

D'autres questions ? Non. Je mets la délibération numéro 30 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons à la délibération numéro 31 : il s'agit d'une demande de subvention à la DRAC pour les *Rendez-vous en bibliothèque*. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 31 :

31. "Demande de subvention à la DRAC dans le cadre du dispositif "Rendez-vous en bibliothèques"

« On est sûr de la lecture publique, une enveloppe régionale existe d'un montant de quarante-cinq mille euros global et avec des possibilités de subventions à hauteur de 50 % des sommes investies dans ces actions. »

Madame la Maire

« Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délégation aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« La délibération numéro 32 : indemnisation de soutien aux compagnies sur la période de mars à juin, période COVID dans le cadre de la saison du Théâtre de la Maison du Peuple. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 32 :

32. "Indemnisation de soutien aux compagnies sur la période de mars à juin 2020 dans le cadre de la saison 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple"

« J'attire votre attention sur le fait que les difficultés subsistent pour les compagnies artistiques professionnelles, notamment pour le spectacle vivant en salle.

Il a été décidé d'indemniser à hauteur de 30 % du cachet net les compagnies dont les spectacles ont été reportés ou annulés et qui ont fait une demande de soutien.

Le montant total de l'indemnisation s'élève à sept mille deux cent quinze euros. Vous avez le détail dans le tableau, ça représente 30 % du cachet net.

Là aussi, les choses ont été appréciées différemment suivant les endroits, il y a des villes qui ont choisie par exemple de maintenir la totalité du cachet, de l'engagement. »

Madame la Maire

« Madame ORCEL ? »

Madame ORCEL

« Juste ce sont des décisions qui ont été différentes suivant les Communes, d'autres Communes qui n'ont pas du tout souhaité soutenir les Compagnies qui sont effectivement en difficultés.

C'est vrai que c'est une décision que nous avons souhaité prendre au mois de juin comme nous l'avons fait aussi pour les intermittents du spectacle, en soutien aux acteurs culturels, de la même façon nous allons faire en sorte que les intermittents du spectacle qui devaient intervenir au théâtre sur les spectacles de la Maison du Peuple qui ont été annulés perçoivent aussi salaire normal, ce qui était important effectivement pour nous. La Ville a fait le choix de prendre en charge effectivement leurs salaires et également nous avons fait le choix d'indemniser à hauteur de 30 % du cachet les compagnies, qui en ont fait la demande pour compenser les pertes liées effectivement aux annulations.

Il faut espérer que la situation surtout va se régulariser dans les prochains mois et que le théâtre pourra rouvrir dans des conditions normales également pour que la vie culturelle reprenne normalement. Je vous rejoins, la situation n'est pas encore normalisée et les compagnies sont en difficulté et risquent de l'être davantage si ça ne s'améliore pas l'année prochaine. »

Madame la Maire

« Et puis les reports constituent une sécurité pour la suite, mais il y a *un grand trou d'air à traverser*. »

Madame ORCEL

« Et pour les intermittents aussi. »

Madame la Maire

« Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération numéro 32 ? Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Je propose de passer à la délibération numéro 33 : des *Escapades Théâtre*, alors c'est un nouveau nom, après *Les Instants* en 2010 et les *Échappées* en 2015, nous avons les *Escapades*. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 33 :

33. "Les Escapades du Théâtre - saison 2020/2021 Conventions de partenariat avec les communes ou associations partenaires "

« Pour la saison 2020-2021, les *Escapades* du Théâtre qui connaissent toujours un vif succès auprès des Communes du sud-Aveyron, puisque pour cette saison dix communes et un syndicat mixte ont fait part de leur intérêt pour accueillir une ou plusieurs des quinze représentations dans le cas de ces *Escapades*.

D'autres projets pourront s'ajouter au gré des possibilités financières, humaines et techniques du Théâtre de la Maison du Peuple de la ville de Millau.

À noter également que c'est cette action qui justifie entre autres le conventionnement *Arts en Territoires* du Théâtre de la Maison du Peuple.

Comme l'an passé l'intégration des *Escapades* dans un programme européen *leader* porté par le PNR des Grands Causses garantie à la ville de Millau un soutien financier plus fort, qui permet aux communes de réduire leurs implications financières pour la saison 2020-2021.

Une nouvelle commune rejoint le dispositif, il s'agit de Saint-Rome-de-Tarn. »

Madame la Maire

« Merci, Monsieur WOHREL. Est-ce qu'il y a des questions sur ces *Escapades* ? Non, pas de question ? Pas de remarque. Non. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons à la 34 qui concerne les conventions de mécénat entre la ville de Millau et plusieurs mécènes, si vous en êtes d'accord on vous propose peut-être de les présenter toutes, c'est de la 34 à la 40, puisque chaque fois les conventions portent sur le même principe et de les voter aussi dans un même bloc et je laisse la parole à Monsieur WOHREL. »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 34 :

34. "Théâtre de la Maison du Peuple Convention de mécénat entre la Ville de Millau et la Sarl Le Comptoir du Crès"

« On a évoqué le mécénat à propos du Musée, tout à l'heure, avec la mise en place d'un nouveau dispositif, ici il s'agit d'un dispositif qui existe depuis de nombreuses années avec dans premier temps un seul mécène qui était la Compagnie Eiffage du Viaduc, petit à petit rejoint par d'autres. L'idée étant que chaque année il y ait un nouvel apport, ce qui pourrait éventuellement pallier à une défection dans le futur, on ne sait pas.

Vous savez que cette action de mécénat s'accompagne de contreparties qui sont détaillées dans l'ensemble des conventions que je vous invite à prendre connaissance, ça concerne :

- La *Compagnie Eiffage* du Viaduc de Millau par un don de treize mille deux cents euros ;
- La société des caves de Roquefort par un don de dix mille euros ;
- La fondation Galzin par un don de onze cents euros ;
- La société Auglans par un don de mille cinq cents euros ;
- La SARL Boissière et Fils par un don de mille cinq cents euros ;
- Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées par un don de deux mille euros ;
- Et enfin la SARL *Le Comptoir du Crès*, il s'agit des *Caves Vincens* par un don de mille euros. »

Madame la Maire

« S'il y a des remarques ? Madame ORCEL ? »

Madame ORCEL

« Juste souligner le travail que fait le Directeur du Théâtre pour aller chercher toutes ces mécènes, depuis de nombreuses années.

Juste préciser par rapport au Musée, pour revenir à ce que vous disiez. La convention type est nouvelle, mais il y a déjà eu des mécénats, en fait déjà l'an dernier avec *Leclerc*, qui a souhaité être mécène pour l'exposition *Alechin* et cette année pour l'exposition *Miro* nous avons trois mécènes potentiels, l'exposition a dû être reportée à cause de la crise sanitaire, mais il y avait trois mécènes potentiels à hauteur de trente mille euros.

C'est bien que cette convention soit mise en place, ça facilitera les démarches. »

Monsieur WOHREL

« D'autres problèmes se posent pour l'exposition *Miro* étant donné qu'il n'y aura plus de conservatrice et donc ça pose la question du prêt des œuvres. »

Madame la Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur cette série de délibération. Non. Je les mets aux voix. Nous allons voter pour les délibérations de 34 à 40. Monsieur DOULS ? »

Monsieur DOULS

« Concernant la *Société des Caves et producteurs réunis de Roquefort*, est-ce qu'elle fait référence à celle de la *Confédération Générale de Roquefort* ? »

Monsieur WOHREL

« C'est dans l'intitulé qu'il y a un... »

Madame la Maire

« *Confédération Générale des producteurs de lait de brebis.* »

Monsieur WOHREL

« Ce n'est pas la même chose. »

Monsieur DOULS

« Pardon alors, je me suis trompé. »

Madame la Maire

« Dans le titre c'est *Confédération Générale des Producteurs de lait de brebis et des Industriels* et en effet dans la note de synthèse c'était *Société des Caves et producteurs réunis de Roquefort*, donc là il y a quelque chose, en effet à clarifier. Je pense que c'est la *Confédération*, donc l'erreur est dans la note synthèse, parce que la convention évidemment n'aurait pas été acceptée, si elle n'avait pas été au bon intitulé. Je pense que ce qui doit faire foi c'est la convention, c'est bien *Confédération Générale des Producteurs de Roquefort*.

Je mets ces délibérations aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elles sont adoptées. Je vous remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 35 :

35. "Théâtre de la Maison du Peuple Convention de mécénat entre la ville de Millau et la SAS AUGLANS"

Adoptée à l'unanimité

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 36 :

36. "Théâtre de la Maison du Peuple Convention de mécénat entre la ville de Millau et la Sarl BOISSIERE et Fils"

Adoptée à l'unanimité

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 37 :

37. "Théâtre de la Maison du Peuple Convention de mécénat entre la Ville de Millau et la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau"

Adoptée à l'unanimité

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 38 :

38. "Théâtre de la Maison du Peuple Convention de mécénat entre la Ville de Millau et La Confédération Générale des Producteurs de lait de brebis et des industriels de Roquefort"

Adoptée à l'unanimité

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 39 :

39. "Théâtre de la Maison du Peuple Convention de mécénat entre la Ville de Millau et le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées"

Adoptée à l'unanimité

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 40 :

40. "Théâtre de la Maison du Peuple Convention de mécénat entre la Ville de Millau et la Fondation GALZIN"

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous avons encore une délibération qui a été ajoutée, la 40 BIS »

Monsieur WOHREL rapporte la délibération n° 40 BIS :

40. BIS "Gratuité temporaire d'accès au Musée de Millau et des Grands Causses"

« Il s'agit d'une gratuité d'accès temporaire au Musée de Millau et des Grands Causses qui vous est proposée pour la période qui va du 1^{er} août au 31 décembre.

Considérant que l'accès à la culture notamment pour les publics qui en sont les plus éloignés est une orientation importante de la politique culturelle de la Ville, on souhaite engager une réflexion globale sur l'accès à la culture du grand monde en tentant d'identifier les freins existants qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels et donc d'élaborer de nouvelles modalités d'accès à l'offre culturelle municipale pour les années à venir.

Cette phase de gratuité devrait servir de phase test avec une démarche de mesures d'impacts durant la période.

Je précise que cela concerne uniquement l'accès au Musée et pas l'accès au site de *La Graufesenque*, ni toutes les parties animations. »

Madame la Maire

« C'était également un engagement de campagne que nous mettons en œuvre. Y a-t-il des questions par rapport à cette délibération ? Non. Des remarques ? Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Nous passons maintenant à la délibération 41 et nous accueillons à la tribune Sylvie MARTIN-DUMAZER. Il s'agit de l'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs, convention Ville / MJC. »

Madame MARTIN-DUMAZER rapporte la délibération n° 41 :

41. "Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs (ACCEM) - 8/12 ans Convention Ville / MJC"

« Bonsoir. Cet accueil collectif, c'est un partenariat qui date depuis 2008 entre la MJC et la ville de Millau pour pallier à un manque en fait de l'accueil le mercredi et sur les petites vacances des enfants de 8 à 12 ans

Cet accueil s'effectue dans les locaux de la MJC.

Le midi, ils vont manger au *Foyer Capelle* et ils profitent des activités proposées par les MJC.

Cette action a été intégrée par avenant à un contrat enfance jeunesse, qui était signé tous les trois ans avec la Ville, la CAF et le partenaire.

Ce contrat va disparaître puisque nous allons entrer dans la Convention Territoriale Globale, la CTG qui est en cours d'élaboration, qui se terminera normalement, puisqu'elle a pris trois mois de retard avec le COVID, en avril prochain et donc la CAF gèrera dans cette convention tous ses administrés, c'est-à-dire toutes les instances auxquelles elle verse du financement.

Là-dedans il y aura tout ce qui est petite enfance / enfance jeunesse / animation locale / vie sociale / habitat et mieux vivre et handicap. C'est une grosse étude qui est mise en train avec plusieurs étapes.

Donc cette convention avec la MJC et la Ville, c'est la dernière fois que nous la proposons et que nous la signons, puisqu'elle sera ensuite intégrée à la CTG.

Elle concerne en moyenne à peu près dix-huit enfants millavois sur les mercredis et vingt-deux enfants millavois sur les petites vacances, auxquelles s'ajoutent des enfants hors Commune, alors en moyenne six, huit sur les mercredis et une dizaine sur les petites vacances :

- La subvention attribuée par la Ville est de vingt-cinq mille euros de fonctionnement pour l'année qui est versée en deux temps ;
- Plus une participation financière plafonnée à treize mille euros qui est une subvention sur la fréquentation et le maintien pour les enfants millavois.

Le coup du repas est fixé à quatre virgule neuf euros hors taxes, ces prix seront peut-être révisés cette année dans la globalisation de la restauration scolaire.

C'est la MJC qui perçoit les sommes des familles et la Ville lui facture les repas.

Je vous demande de voter pour la dernière fois cette convention. »

Madame la Maire

« Madame SUDRES-BALTRONS ? »

Madame SUDRES-BALTRONS

« Merci. Je voulais juste souligner qu'effectivement le partenariat existe depuis 2008, mais par contre les enfants qui sont accueillis le mercredi vont manger au *Foyer Capelle* depuis à peu près quatre ans et sous l'impulsion de Madame LACAN, que je voudrais féliciter parce que je trouve que cet échange intergénérationnel est extraordinaire et j'espère que vous allez le continuer. »

Madame MARTIN-DUMAZER

« Bien sûr. On a un projet aussi avec le *Foyer Capelle* et notamment sur l'intergénérationnalité donc c'est quelque chose qui nous tient à cœur aussi énormément. Nous allons aller déjeuner avec eux prochainement. On a déjà rencontré le *Foyer Capelle* et ses administrés qui sont très contents d'avoir des enfants le mercredi, c'est quelque chose qui fonctionne très bien, effectivement nous allons le garder. »

Madame la Maire

« Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je mets la délibération 41 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. Merci, Sylvie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« La délibération de 42 va nous être présentée par Séverine PEYRETOU et qui concerne l'Enseignement Supérieur et le salon sud-Aveyron de la Formation et de l'Enseignement Supérieur.

Bon ce sera plus simple quand on aura récupéré aussi nos locaux et notre salle du Conseil municipal. »

Madame PEYRETOU rapporte la délibération n° 42 :

42. "Salon Sud-Aveyronnais de la Formation et de l'Enseignement Supérieur Convention de Partenariat"

« Bonsoir. Cette délibération porte sur le salon sud Aveyronnais de la Formation et de l'Enseignement Supérieur, qui va se tenir cette année pour la 4^{ème} fois.

Il s'est tenu à Millau en novembre 2019, il devrait se tenir cette année à Saint-Affrique.

Dans ce cadre-là nous avons une convention qui lie la commune de Saint-Affrique et la commune de Millau et la Communauté de Communes du Saint-Affricain et de Millau Grands Causses.

Dans cette convention la ville s'engage à mettre à disposition pour l'organisation de l'événement la Salle des Fêtes, le personnel technique, les supports d'affichage et le matériel nécessaire à la cérémonie d'ouverture.

Lorsque la ville n'accueille pas le salon, c'est la Communauté de Communes qui prend en charge les frais de déplacement des lycéennes sur le salon. »

Madame la Maire

« Y a-t-il des questions sur cette délibération ? »

Monsieur ????

« Sur la convention les signatures ne sont pas les bonnes. »

Madame la Maire

« Oui. En effet. »

Madame PEYRETOU

« Je n'ai pas redit l'utilité de ce salon qui est de promouvoir la formation et l'offre. C'est l'essentiel. »

Madame la Maire

« Non, pas d'autre question ? Je mets cette délibération numéro 42 aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup, Madame PEYRETOU. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Délibération numéro 43 : il s'agit de gestion des assemblées délibérantes et de la dématérialisation des dossiers et elle va nous être présentée par Fabrice COINTOT. »

Monsieur COINTOT rapporte la délibération n° 43 :

43. "Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances"

« Cette délibération concerne la mise en place de la dématérialisation. Le projet consiste à transmettre aux élus les convocations, les dossiers de séance, afin tous les documents que vous avez devant vous par voie numérique, pour cela on sera équipé d'une tablette numérique, donc une petite tablette et on recevra directement les dossiers par voie numérique.

Évidemment, le projet est conforme à la législation, il y a plusieurs étapes, il y a d'abord le bureau des élus, puis dans deuxième temps le bureau des assemblées, qui sont des dématérialisations et puis par ailleurs l'outil permettra de dématérialiser d'autres processus par la suite.

Le *timing* c'est que ça devrait se faire en août, évidemment si on le vote et le premier Conseil qui serait dématérialisé serait celui de septembre qui serait évidemment doublonné avec une version papier au cas où il y ait un dysfonctionnement au démarrage.

Après sur l'aspect financier, moi les chiffres que j'ai eus, alors je n'ai pas pu vraiment les creuser, mais le coût de reprographie annuel des dossiers Conseils municipaux est évalué entre six à dix mille euros environ cent cinquante mille pages de papier gaspillées. »

Madame la Maire

« Hors frais de personnel, parce que c'est du temps pour la reprographie. »

Monsieur COINTOT

« Tout à fait et du coup effectivement mettre en place une dématérialisation, va permettre de redéployer le temps que passe Madame SULPICE et Madame CAMMAS à d'autres fonctions peut être plus utiles. »

Madame la Maire

« Et probablement plus épanouissantes aussi. »

Monsieur COINTOT

« Ça ne fait aucun doute. »

Monsieur DIAZ

Micro éteint, inaudible

Madame la Maire

« C'est ça. Ce projet avait été initié sous le précédent mandat et c'est une très bonne chose parce qu'en effet c'est vertueux pour les économies de papier donc pour l'environnement, c'est vertueux pour les économies financières, c'est vertueux pour la qualité de vie des agents et c'est vertueux aussi pour nous, parce qu'à la Région, Monsieur SAINT-PIERRE le sait, nous sommes déjà équipés en ce sens et c'est vrai que c'est bien plus facile de chercher des archives sur une tablette, que de les chercher dans nos placards, quand on cherche une délibération. Même pour la qualité du travail des élus. Bon il y aura comme on le disait tout à l'heure pour tout changement, une période d'adaptations qui risque d'être peut-être pas toujours facile, mais en tout cas, *in fine* c'est dans l'intérêt de tous. »

Monsieur COINTOT

« On sera quand même accompagné pour le premier Conseil, en tout cas par un représentant de la solution, ce qui permettra peut-être de fluidifier le premier Conseil dématérialisé. »

Madame la Maire

« La presse n'est pas inclus dans le don de tablette. »

Monsieur COINTOT

« Alors, ce n'est pas un don, je précise que les tablettes appartiendront à la Mairie et seront restituées à la fin du mandat. Ce sont des tablettes qui seront uniquement en *Wi-Fi*, donc on ne pourra pas les connecter en dehors des espaces *Wi-Fi* de la Mairie, des espaces *Wi-Fi*. »

Madame la Mairie

« On pourra aussi travailler avec son propre *Wi-Fi*. »

Monsieur COINTOT

« De chez vous si vous avez un *Wi-Fi*, ça marche. Mais pas dehors en promenade. »

Madame la Maire

« Vous avez d'autres questions ? Non. Je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. Merci beaucoup, Monsieur COINTOT »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rapporte la délibération n° 44 :

44. "Motion en faveur de la reprise totale du service du train de nuit Rodez-paris / Paris-Rodez"

« Nous arrivons à la dernière délibération. Il s'agit d'une motion en faveur de la reprise totale du service du train de nuit Rodez/Paris, Paris/Rodez et de sa continuité jusqu'à Millau. On va rajouter cette phrase à la fin du premier paragraphe, Donc, je lis, Monsieur DIAZ, uniquement ce premier paragraphe. »

Monsieur DIAZ

« Une motion, c'est normal. »

Madame la Maire

« Par courrier en date du 20 juin 2020 l'Association de Défense de la Gare d'Assier et la Promotion du Rail propose au Conseil municipal de voter une motion en faveur de la reprise totale du service du train intercités de nuit Paris/Rodez et Rodez/Paris et sa continuité jusqu'à Millau.

Nous allons envoyer si vous en êtes d'accord cette motion-là. En fait, le service a été rétabli, mais qu'en partie rétabli, c'est-à-dire qu'il ne fonctionne que le *weekend*, or beaucoup de professionnels sont amenés à se déplacer à Paris et le train de nuit peut être une solution tout à fait intéressante donc nous appuyons la proposition qui a été portée par la CGT des Cheminots, soutenue également par l'Association de Défense de la Gare d'Assier et de la Promotion du Rail, auprès de la SNCF Intercités de manière à ce que le service puisse être rétabli tous les jours et donc bénéficie aux Aveyronnais.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette motion ?

Je la mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire

« Il n'y avait pas de question diverse. La séance du Conseil municipal est levée. Merci et bonne soirée tous. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Millau, le 2020

Le Secrétaire de Séance

Valentin ARTAL

La Maire de Millau,

Emmanuelle GAZEL